Nations Unies A/59/748

# Assemblée générale

Distr. générale
21 mars 2005
Français
Original: anglais

**Cinquante-neuvième session**
Point 153 de l'ordre du jour
**Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi**

# Budget de l'Opération des Nations Unies au Burundi pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006 et rapport sur les dépenses pour la période allant du 31 avril au 30 juin 2004

## Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

*Page*

I. Mandat et résultats escomptés . . . . . 5
II. Ressources nécessaires . . . . . 49
III. Analyse des évaluations . . . . . 52
IV. Rapport sur les dépenses pour la période du 21 avril au 30 juin 2004 . . . . . 58
A. Dépenses pour la période du 21 avril au 30 juin 2004 . . . . . 58
B. Analyse des dépenses . . . . . 59
V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre . . . . . 63
VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires . . . . . 64

Annexe

Organigrammes . . . . . 67
Carte . . . . . 70

05-27835 (F) 140405 180405

*Résumé*

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006, dont le montant s'élève à 296 654 700 dollars.

Le budget doit permettre de financer le déploiement de 200 observateurs militaires, 5 450 soldats, 120 membres de la police civile, 406 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 46 agents recrutés sur le plan national (dont 45 administrateurs recrutés dans le pays) et 198 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006 et l'objectif de l'ONUB est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante – processus politique, réforme du secteur de la sécurité, environnement sécuritaire, droits de l'homme et aide humanitaire, et appui. Les effectifs constituant les ressources humaines de l'Opération ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de l'Opération.

La variation des ressources humaines et financières nécessaire est analysée, s'il y a lieu, par référence aux produits prévus par l'Opération.

Conformément à la résolution 59/15 de l'Assemblée générale en date du 29 octobre 2004 relative au financement de l'ONUB, le présent rapport contient une nouvelle justification de la nécessité des postes relevant de la rubrique Direction exécutive et administration et des autres composantes de l'Opération qui sont identifiés au paragraphe 9 de la résolution, notamment les reclassements proposés, le cas échéant.

**Ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

| *Catégorie de dépenses* | *Dépenses (2003/04)* | *Montant alloué (2004/05)* | *Dépenses prévues (2005/06)* | *Variation* | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | *Montant* | *Pourcentage* |
| Militaires et personnel de police | 11 696,8 | 143 297,3 | 143 644,2 | 346,9 | 0,2 |
| Personnel civil | 1 316,6 | 50 588,9 | 72 059,1 | 21 470,2 | 42,4 |
| Dépenses opérationnelles | 27 232,7 | 135 828,2 | 80 951,5 | (54 876,7) | (40,4) |
| **Montant brut** | **40 246,1** | **329 714,4** | **296 654,7** | **(33 059,7)** | **(10,0)** |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 115,5 | 5 433,9 | 8 334,8 | 2 900,9 | 53,4 |
| **Montant net** | **40 130,6** | **324 280,5** | **288 319,9** | **(35 960,6)** | **(11,1)** |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | – | – | – | – | – |
| **Total** | **40 246,1** | **329 714,4** | **296 654,7** | **(33 059,7)** | **(10,0)** |

## Ressources humaines[a]

| | *Observateurs militaires* | *Contingents* | *Police civile* | *Unités de police constituées* | *Personnel international* | *Personnel recruté sur le plan national*[b] | *Volontaires des Nations Unies* | *Personnel fourni par des gouvernements* | *Observateurs civils électoraux* | **Total** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Direction exécutive et administration** | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2004/05[c] | – | – | – | – | 20 | 6 | 1 | – | – | **27** |
| Effectif proposé pour 2005/06 | – | – | – | – | 23 | 7 | 1 | – | – | **31** |
| **Composantes** | | | | | | | | | | |
| Processus politique[d] | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2004/05 | – | – | – | – | 67 | 122 | 61 | – | – | **250** |
| Effectif proposé pour 2005/06 | – | – | – | – | 66 | 121 | 68 | – | – | **255** |
| Réforme du secteur de la sécurité | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2004/05 | 24 | – | 120 | – | 11 | 3 | – | – | – | **158** |
| Effectif proposé pour 2005/06 | 24 | – | 120 | – | 11 | 3 | – | – | – | **158** |
| Environnement sécuritaire | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2004/05 | 176 | 5 450 | – | – | 3 | 1 | – | – | – | **5 630** |
| Effectif proposé pour 2005/06 | 176 | 5 450 | – | – | 3 | 1 | 1 | – | – | **5 631** |
| Droits de l'homme et aide humanitaire | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2004/05 | – | – | – | – | 39 | 17 | 18 | – | – | **74** |
| Effectif proposé pour 2005/06 | – | – | – | – | 39 | 22 | 18 | – | – | **79** |
| Appui | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2004/05 | – | – | – | – | 259 | 274 | 92 | – | – | **625** |
| Effectif proposé pour 2005/06 | – | – | – | – | 264 | 292 | 110 | – | – | **666** |
| **Total** | | | | | | | | | | |
| **Effectif approuvé pour 2004/05** | 200 | 5 450 | 120 | – | 399 | 423 | 172 | – | – | **6 764** |
| **Effectif proposé pour 2005/06** | 200 | 5 450 | 120 | – | 406 | 446 | 198 | – | – | **6 820** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | 7 | 23 | 26 | – | – | **56** |

[a] Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

[b] Comprend à la fois des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national.

[c] Compte non tenu de quatre postes de fonctionnaire recruté sur le plan international pour le Bureau de l'Auditeur résident (Bureau des services de contrôle interne) qui seront financés au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix à compter du 1er juillet 2005.

[d] Y compris 125 fonctionnaires du Bureau de l'assistance électorale (dont 16 recrutés sur le plan international, 74 recrutés sur le plan national et 35 Volontaires des Nations Unies) jusqu'au 1er octobre 2005.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont exposées au chapitre V du présent rapport.

Par sa résolution 58/312 du 18 juin 2004, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager, pour la période du 21 avril au 30 juin 2004, des dépenses d'un montant brut de 49 709 300 dollars (montant net : 49 559 500 dollars) aux fins de l'établissement de l'Opération des Nations Unies au Burundi et à la répartir entre les États Membres. Ce montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres. Le montant total des dépenses pour cette période s'est élevé, en chiffres bruts, à 40 246 100 dollars (montant net : 40 130 600 dollars).

**Utilisation des ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| *Catégorie de dépenses* | *Montant alloué (2003/04)* | *Dépenses (2003/04)* | *Variation* | |
|---|---|---|---|---|
| | | | *Montant* | *Pourcentage* |
| Militaires et personnel de police | 16 674,0 | 11 696,8 | 4 977,2 | 29,9 |
| Personnel civil | 1 335,7 | 1 316,6 | 19,1 | 1,4 |
| Dépenses opérationnelles | 31 699,6 | 27 232,7 | 4 467,0 | 14,4 |
| **Montant brut** | **49 709,3** | **40 246,1** | **9 463,3** | **19,0** |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 149,4 | 115,5 | 33,9 | 22,7 |
| **Montant net** | **49 559,9** | **40 130,6** | **9 429,4** | **19,0** |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | – | – | – | – |
| **Total** | **49 709,3** | **40 246,1** | **9 463,3** | **19,0** |

# I. Mandat et résultats escomptés

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) dans sa résolution 1545 (2004) du 21 mai 2004. Il l'a prorogé pour la dernière fois dans sa résolution 1577 (2004) du 1er décembre 2004.

2. L'ONUB a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir rétablir une paix durable et instaurer la réconciliation nationale au Burundi.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la MONUG contribuera au cours de l'exercice budgétaire à un certain nombre de réalisations escomptés en exécutant les produits essentiels présentés dans les tableaux ci-après. Ces réalisations sont regroupées par composante : processus politique, réforme du secteur de la sécurité, environnement sécuritaire, droits de l'homme et aide humanitaire, et appui.

4. Les réalisations escomptées devraient permettre d'atteindre, au terme du mandat de l'Opération, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de l'Opération ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de l'Opération. Les modifications apportées aux effectifs par rapport au budget de 2004/05 sont analysées au niveau de chaque composante.

5. Conformément au paragraphe 9 de la résolution 59/15 de l'Assemblée générale en date du 29 octobre 2004, le présent rapport comprend une nouvelle justification de la nécessité des postes ci-après au titre de la rubrique Direction exécutive et administration et des différentes composantes de l'Opération : Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (coordination des affaires humanitaires et de l'aide au développement); chef du Bureau de la communication et de l'information; Directeur du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général; Conseiller juridique principal; Spécialiste des questions politiques au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général; Porte-parole; Spécialiste des questions politiques au Bureau du Représentant spécial principal du Secrétaire général; Assistant spécial du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général; Fonctionnaire du protocole au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général; et Assistant administratif au Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général.

6. Cette nouvelle justification tient compte également de l'examen du classement des postes effectués par l'Opération, y compris le déclassement proposé du poste de Conseiller juridique principal, dont la classe serait ramenée de D-1 à P-5, et le transfert d'un poste P-3 (ancien fonctionnaire du protocole) du Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général à la Cellule d'analyse conjointe de l'Opération.

7. L'ONUB est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général qui a rang de secrétaire général adjoint, et est assisté par un représentant spécial adjoint principal et un représentant spécial adjoint qui ont l'un et l'autre rang de sous-secrétaire général. Les opérations militaires sont dirigées par un commandant de la Force, dont le poste est classé à D-2, et la composante Police civile de l'Opération est dirigée par un chef de la police civile, dont le poste est classé à D-1.

8. Le quartier général de l'Opération est établi à Bujumbura, avec cinq bureaux régionaux dans la province de Bujumbura Rurale et à Gitega, Ngozi, Muyinga et Makamba. L'ONUB assure un soutien administratif, logistique et technique à son personnel organique, militaire et de police civile déployé dans 56 emplacements, dont le quartier général de la mission et de la force, 5 bureaux régionaux, 5 états-majors de bataillon, 14 camps militaires et 30 sites d'observateurs militaires sur l'ensemble du territoire du Burundi.

## Direction exécutive et administration

9. La direction exécutive et l'administration générales de l'Opération sont assurées par le Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général, auquel sont rattachées d'autres unités ou composantes qui ont une identité distincte mais, soit font rapport au Cabinet, soit sont présidées par le Représentant spécial. La plus importante de ces composantes est la Commission de suivi de l'application, qui a été créée aux termes de l'Accord d'Arusha et dont le secrétariat, qui relevait au départ du Bureau des Nations Unies au Burundi, a été transféré à l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB). Bien que le secrétariat de la Commission soit indépendant du Bureau du Représentant spécial, sa position au sein de la structure de la mission découle du rôle fondamental joué par le Représentant spécial qui assure la présidence de ses sessions ordinaires. En outre, la Cellule d'analyse conjointe, qui comprend à la fois du personnel militaire et du personnel civil, relève également du Représentant spécial du Secrétaire général et fournit à ce dernier, ainsi qu'aux fonctionnaires de rang supérieur de l'Opération, une analyse intégrée des dangers qui peuvent surgir sur le plan politique ou militaire. L'importance toute particulière que le Représentant spécial attache à la nécessité de veiller à ce que le comportement de tous les membres du personnel de l'ONUB réponde aux normes de conduite les plus élevées ressort clairement du fait que le Spécialiste chargé de veiller au respect du Code de conduite relève directement de son bureau. De manière analogue, le fait que les fonctions liées à la planification stratégique et à l'application des pratiques optimales relèvent du Bureau du Représentant spécial donne aux dirigeants de la mission des outils efficaces qui leur permettent de suivre, de gérer et de faire avancer la mise en œuvre du mandat de l'Opération.

Tableau 1
**Ressources humaines : direction exécutive et administration**

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *SGA/SSG* | *D-2/D-1* | *P-5/P-4* | *P-3/P-1* | *Service mobile* | *Services généraux* | *Service de sécurité* | **Total partiel** | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
| **Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général**[b] [c] | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2004/05 | 1 | 1 | 5 | 3 | 2 | 4 | – | **16** | 6 | 1 | **23** |
| Effectif autorisé 2004/05[d] | – | 2 | 1 | 1 | – | – | – | **4** | – | – | **4** |
| Total 2004/05 | 1 | 3 | 6 | 4 | 2 | 4 | – | **20** | 6 | 1 | **27** |
| Effectif proposé 2005/06 | 1 | 2 | 10 | 4 | 2 | 4 | – | **23** | 7 | 1 | **31** |
| **Variation nette** | – | (1) | 4 | – | – | – | – | **3** | 1 | – | **4** |

[a] Comprend à la fois des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national.
[b] Comprend le Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général, le Bureau du Conseiller juridique, le secrétariat du Mécanisme de suivi et la Cellule d'analyse conjointe.
[c] Compte non tenu de quatre postes de fonctionnaire recruté sur le plan international pour le Bureau de l'Auditeur résident (Bureau des services de gestion interne) qui seront financés au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix à compter du 1er juillet 2005.
[d] Résolution 59/15 de l'Assemblée générale.

**Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général**

10. La nécessité des postes autorisés se justifie comme suit :

a) **Directeur**. Le Directeur du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général élabore et coordonne, au nom du Représentant spécial, les aspects essentiels de la planification stratégique, coordonne les politiques et les efforts d'intégration de la mission avec les représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général, fournit des conseils stratégiques au Représentant spécial du Secrétaire général sur des aspects essentiels du processus de paix et sur les questions qui ont trait à la réputation de la mission, fournit des directives au Bureau de la communication et de l'information, gère la circulation de l'information (communications officielles, télégrammes codés, conférences vidéo hebdomadaires, rapports de situation quotidiens et hebdomadaires) entre l'ONUB et le Siège de l'ONU à New York, coordonne les discussions du Groupe de contact (principal mécanisme de liaison entre le Gouvernement de transition du Burundi et l'ONUB), assure la liaison avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général à la Mission de l'Organisation des Nations Unies dans la République démocratique du Congo (MONUC) sur toutes les questions d'intérêt commun et coordonne l'établissement des rapports trimestriels que le Secrétaire général présente au Conseil de sécurité.

Sur le plan interne, le Directeur du Bureau assure la gestion du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et de son personnel, supervise la mise en œuvre de programmes de formation au développement organisationnel et à la gestion du personnel à l'intention des fonctionnaires de rang supérieur et des superviseurs et fournit des conseils au Représentant spécial du Secrétaire général sur toutes les questions délicates de personnel et de gestion ainsi que sur les

nominations de fonctionnaires de rang supérieur, et fournit des directives sur les règles et procédures au Représentant spécial du Secrétaire général, aux représentants spéciaux adjoints et aux chefs des différents bureaux et sections et prépare des réunions hebdomadaires avec les chefs des bureaux et sections.

Compte tenu des responsabilités qui incombent au Directeur du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, il est proposé de maintenir ce poste à D-1;

b) **Conseiller juridique principal**. Le Conseiller juridique a pour tâche de fournir au Représentant spécial du Secrétaire général une vaste gamme de conseils juridiques sur l'application de l'Accord d'Arusha; il fournit un appui juridique pour les tâches de suivi confiées au Représentant spécial du Secrétaire général dans le cadre de ses fonctions en tant que président de la Commission de suivi de l'application de l'Accord d'Arusha conformément à ce dernier, ainsi que pour toutes les réformes prévues par l'Accord, signale au Représentant spécial les cas de non-respect de l'Accord, interprète et analyse toutes les dispositions juridiques régissant la période de transition, maintient d'étroites relations de travail avec les autorités judiciaires burundaises et leur fournit des avis sur la réforme législative du système judiciaire et l'extension de l'autorité de l'État à l'ensemble du pays pour faire en sorte que les normes juridiques reconnues sur le plan international dans les domaines des réformes judiciaires et administratives soient scrupuleusement respectées. Les services d'un juriste seront également nécessaires pour la mise en place d'un mécanisme de suivi post-transition qui remplacera la Commission de suivi de l'application de l'Accord.

Après examen des tâches qui incombent au Conseiller juridique, il est proposé de classer son poste à P-5 (Conseiller juridique principal);

c) **Spécialiste des questions politiques**. Le processus de paix au Burundi dépend de l'appui continu des pays de la région des Grands Lacs associés à l'Initiative régionale de paix sur le Burundi (Ouganda, Kenya, République-Unie de Tanzanie, République démocratique du Congo, Rwanda, Éthiopie et Zambie) et de la Facilitation (Afrique du Sud). Chaque étape du processus de paix exige des consultations de haut niveau, une gestion et une coordination soigneuses des activités avec les dirigeants de ces États, qui sont intervenus régulièrement pour soutenir les efforts menés par l'Organisation des Nations Unies au Burundi et veiller à ce que le processus de paix reste sur la bonne voie. Le Spécialiste des questions politiques (P-4) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général est chargé d'aider le Représentant spécial à maintenir en permanence des contacts et des communications officielles, avec les présidents, vice-présidents et ministres des affaires étrangères des partenaires régionaux et à entretenir des relations étroites avec eux. Il conseille le Représentant spécial sur tous les aspects régionaux du processus de paix, contribue à l'établissement de rapports sur les discussions et initiatives menées au niveau régional, organise les visites de haut niveau du Représentant spécial dans ces pays et l'accompagne à l'occasion de ces visites.

Après examen des tâches qui incombent au Spécialiste des questions politiques au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, il est proposé de maintenir ce poste à P-4;

d) **Fonctionnaire du protocole**. Le fonctionnaire du protocole fournit des avis sur toutes les questions de protocole au Représentant spécial du Secrétaire

général, aux représentants spéciaux adjoints, au Directeur du Bureau du Représentant spécial ainsi qu'aux cadres de gestion de l'Opération; il assure la liaison avec les services du protocole de la présidence et des ministères à l'occasion de réceptions officielles organisées par les autorités du pays hôte, avec le corps diplomatique à Bujumbura et avec les représentants de rang supérieur d'organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales et régionales; il assure la coordination des activités officielles organisées dans le pays auxquelles participent des autorités burundaises et des fonctionnaires de rang supérieur de l'ONUB, prête son concours à l'occasion de visites de haut niveau à l'ONUB et coordonne les calendriers et programmes des délégations en visite, et aide à assurer la coordination et l'organisation des activités soulevant des questions protocolaires avec les autorités compétentes des pays dans lesquels doit se rendre le Représentant spécial du Secrétaire général.

Après examen des besoins de l'ONUB en matière de protocole, il est proposé de créer le poste de fonctionnaire du protocole en tant que poste de fonctionnaire recruté sur le plan national, le poste P-3 autorisé étant transféré à la Cellule d'analyse conjointe où son titulaire exécutera les fonctions proposées d'analyste de l'information [voir ci-dessous, par. 11 a)].

11. Les modifications apportées aux effectifs se justifient comme suit :

a) **Cellule d'analyse conjointe**

- **Personnel international : création de deux postes**

Contrairement à la Section de la sécurité, qui s'occupe de menaces de caractère tangible et immédiat, la Cellule d'analyse conjointe cherche à utiliser à la fois les ressources de la composante civile et celles de la composante militaire de la mission, renforçant ainsi l'intégration de cette dernière, pour établir une analyse stratégique cohérente des menaces à moyen terme et à long terme qui pèsent tant sur la mission que sur le processus de paix du fait des activités de groupes armés, notamment les Forces nationales de libération (FNL), et des milices qui opèrent de part et d'autre de la frontière de la République démocratique du Congo. La Cellule d'analyse conjointe, fonctionnant en tant que centre d'échange des informations et analyses provenant de toutes les composantes de la mission, serait ainsi en mesure de tirer parti des informations communiquées par les observateurs militaires et les membres des contingents, tandis que le chef civil de la Cellule pourrait interpréter les événements dans le contexte politique approprié. En l'absence de gestion civile, la Cellule d'analyse conjointe resterait une structure d'information essentiellement militaire, inadaptée à la tâche consistant à fournir à la direction de la mission une analyse intégrée des menaces qui existent sur le plan politique et sur le plan militaire.

La Cellule d'analyse conjointe serait dirigée par un analyste principal de l'information (P-5) qui en assurerait la gestion, assignerait des tâches à ses différents membres, superviserait la préparation de toutes les analyses et rapports quotidiens sur l'évolution de la situation et militaire au Burundi et dans les pays voisins et les approuverait et présenterait des rapports quotidiens au Représentant spécial du Secrétaire général. Le chef de la Cellule serait assisté par un analyste de l'information (P-3) qui élaborerait des analyses stratégiques et ponctuelles intégrées et contribuerait à la collecte des informations et à l'établissement des rapports, tout en entretenant des contacts étroits avec la MONUC (bureau d'Uvira) pour

superviser conjointement toutes les activités de part et d'autre de la frontière. La Cellule travaillerait en étroite coordination avec la cellule militaire dirigée par un commandant de contingent (colonel) et appuyée par six analystes et spécialistes de la gestion de l'information militaire, un responsable de la base de données et deux agents d'appui administratif (militaires).

Un poste P-5 approuvé (ancien attaché principal de liaison) du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (voir par. 16) et un poste P-3 autorisé (ancien fonctionnaire du protocole) du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général seraient transférés à la Cellule;

b) **Spécialiste du Code de conduite**

- **Personnel international : reclassement d'un poste de P-4 à P-5**

Le Spécialiste du Code de conduite, qui relève directement du Représentant spécial du Secrétaire général, agit en étroite liaison avec les fonctionnaires de rang supérieur de l'Opération et tous les commandants de contingents de la mission sur les questions se rapportant au comportement et à la discipline des membres des contingents et du personnel civil et au respect du Code de conduite, organise des réunions d'information périodiques et des programmes d'orientation à l'intention du personnel civil et des réunions d'information à l'intention des membres des contingents qui arrivent, notamment sur les procédures disciplinaires associées à toute violation du Code de conduite, procède aux tâches préliminaires d'établissement des faits en cas de violation du Code de conduite, met au point et applique des mesures visant à prévenir tout comportement répréhensible et à assurer l'application du Code de conduite dans toute la zone de la mission, et fait rapport au Représentant spécial du Secrétaire général et au Président du groupe de travail de la mission qui a été créé pour appliquer les politiques des Nations Unies concernant le Code de conduite. Compte tenu du caractère délicat des questions en cause et vu le degré d'interaction requis avec le personnel civil et militaire supérieur de l'ONUB, il est proposé de reclasser le poste du Spécialiste du Code de conduite de P-4 à P-5.

c) **Spécialiste de la planification stratégique et Spécialiste des pratiques optimales**

- **Personnel international : transfert de deux postes**

Pour renforcer les moyens de planification stratégique du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, il est proposé d'y transférer le poste de spécialiste principal des questions politiques (P-5) qui se trouve actuellement au Bureau des affaires politiques. Le titulaire du poste exercerait les fonctions de spécialiste de la planification stratégique et serait chargé de la mise au point d'un plan stratégique permettant à l'ONUB de gérer l'exécution de son mandat de manière plus efficace et plus efficiente, en lui donnant la possibilité de procéder rapidement à des ajustements en cas de modification des calendriers nationaux dans les domaines électoral et politique et dans celui de la sécurité.

Le Spécialiste des pratiques optimales (P-5) est chargé de suivre et d'assurer l'application de pratiques optimales dans le cadre de l'Opération et d'établir des rapports à ce sujet, en tirant parti des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales suivies par l'ensemble du Département des opérations de maintien de la paix et d'autres missions de maintien de la paix, afin de donner à l'ONUB de nouvelles options pour ajuster les pratiques établies en ce qui concerne

les activités de fond ou administratives, de manière à obtenir les meilleurs résultats possibles, ainsi que de recenser les pratiques les plus efficaces appliquées à l'ONUB en vue de les mettre en commun. Compte tenu des responsabilités transversales qui s'attachent à ce poste, il est proposé de le transférer du Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général au Bureau du Représentant spécial lui-même.

## Composantes

### Composante 1 : processus politique

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 1.1. Consolidation du processus de paix et achèvement de la transition au Burundi | 1.1.1 Déclaration d'un cessez-le-feu, cessation des hostilités, désarmement et transformation des FNL d'Agathon Rwasa en parti politique<br><br>1.1.2 Mise en place d'un gouvernement élu pour la période après la transition, approbation des budgets des ministères, mise en œuvre des politiques et gestion des services par les ministères<br><br>1.1.3 Mise en œuvre des arrangements de partage du pouvoir convenus avant les élections, conformément à l'Accord d'Arusha et aux accords ultérieurs<br><br>1.1.4 Commission nationale Vérité et réconciliation pleinement opérationnelle et disposant des fonds et du personnel nécessaires pour s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées |

*Produits*

- Réunions avec le Gouvernement, l'Initiative de la région des Grands Lacs pour la paix au Burundi et la Facilitation du processus de paix au Burundi sur l'organisation et la tenue de pourparlers visant à réaliser un accord de cessez-le-feu et un règlement négocié avec les FNL
- Réunions d'information et fourniture de conseils au Gouvernement, à l'Initiative de la région des Grands Lacs pour la paix au Burundi et à la Facilitation du processus de paix sur les questions liées à l'achèvement du processus de transition, notamment les élections, les questions constitutionnelles et les arrangements concernant le partage du pouvoir
- Organisation de 12 réunions avec les parties burundaises, y compris le Gouvernement, le Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU), l'Union pour le progrès national (UPRONA), le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) et les partis politiques et mouvements armés, sur la fourniture de garanties concernant le partage du pouvoir et la protection
- Fourniture de conseils au Gouvernement et à toutes les parties, y compris le FRODEBU, l'UPRONA, le CNDD-FDD et les partis politiques et mouvements armés, sur la conception et la mise en œuvre d'un mécanisme de contrôle après la période de transition, en consultation

| | |
|---|---|
| • Fourniture de conseils au Gouvernement et à toutes les parties, y compris le FRODEBU, l'UPRONA, le CNDD-FDD et les partis politiques et mouvements armés, sur la conception et la mise en œuvre d'un mécanisme de contrôle après la période de transition, en consultation avec des partenaires internationaux, y compris l'Initiative de la région des Grands Lacs pour la paix au Burundi et la Facilitation<br>• Présentation de quatre rapports trimestriels du Secrétaire général au Conseil de sécurité<br>• Organisation de six séminaires à l'intention des pouvoirs exécutif et législatif (présidence et vice-présidence de la République et bureau du Président de l'Assemblée nationale et bureau du Président du Sénat) et des administrations locales sur la restauration d'une culture politique démocratique et de la bonne gouvernance<br>• Organisation de réunions mensuelles de coordination avec les représentants de la société civile, du Gouvernement et du système judiciaire sur la mise en œuvre du mandat de la Commission nationale Vérité et réconciliation<br>• Organisation de réunions avec la Commission nationale Vérité et réconciliation, la présidence de la République et les donateurs afin de coordonner l'appui technique et financier international pour la Commission et d'autres mécanismes de justice et de réconciliation<br>• Organisation de huit ateliers d'appui technique et de renforcement des capacités à l'intention de la Commission électorale nationale indépendante sur le renforcement de l'institution électorale<br>• Programme d'information et de sensibilisation à l'échelle nationale pour soutenir la paix, comprenant notamment la production et la diffusion de programmes radiodiffusés hebdomadaires, la publication de bulletins d'information hebdomadaires en français (1 000 exemplaires), en kirundi (3 000 exemplaires) et en anglais (1 000 exemplaires), du magazine bimensuel de l'ONUB en français (5 000 exemplaires), d'une affiche biannuelle (20 000 exemplaires) et de 100 000 cartes énonçant la mission de l'Opération en français, anglais et kirundi, et la production de 15 000 T-shirts, de 10 000 casquettes et de 50 000 autocollants et calendriers<br>• Points de presse hebdomadaires sur la situation au Burundi, auxquels participent notamment des représentants des organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que d'autres partenaires (secrétariat exécutif de la Commission nationale pour la démobilisation, le désarmement et la réinsertion, les autorités de l'État, la représentation de l'Union africaine, des organisations non gouvernementales), et publication de 60 communiqués de presse et de 200 dossiers de presse<br>• Organisation de deux programmes de formation à l'intention de 70 journalistes sur les techniques et pratiques professionnelles de base en collaboration avec les organismes et programmes des Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), des organisations non gouvernementales (Search for Common Ground, Institut Panos, Fondation Hirondelle) et des institutions spécialisées à but non lucratif (Woodrow Wilson International Center for Scholars) | |
| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
| 1.2 Tenue d'élections libres, transparentes et pacifiques au Burundi | 1.2.1 Adoption de la loi électorale, y compris la disposition selon laquelle 20 % des candidats à l'Assemblée nationale seront de sexe féminin<br>1.2.2 Mise en place de bureaux de vote dans |

| | |
|---|---|
| | 1.2.2 Mise en place de bureaux de vote dans toutes les 17 provinces<br><br>1.2.3 Adoption par référendum d'une constitution pour la période après la transition<br><br>1.2.4 Conduite des élections aux cinq niveaux de la structure électorale : colline, commune, niveau législatif, sénat et niveau présidentiel<br><br>1.2.5 Vérification par la Commission électorale nationale indépendante et les observateurs nationaux que les élections sont libres, transparentes et pacifiques et approbation des résultats des élections par l'Initiative de la région des Grands Lacs pour la paix au Burundi et la Facilitation du processus de paix |

*Produits*

- Fourniture de conseils à la Commission électorale nationale indépendante aux niveaux national et provincial
- Réunions régulières avec des donateurs pour coordonner l'apport de moyens financiers et du matériel nécessaires à la Commission électorale nationale indépendante et aux bureaux électoraux de province, ainsi que l'organisation des activités de formation
- Fourniture de conseils au Gouvernement de transition et à la Commission électorale nationale indépendante au sujet de la rédaction et de la promulgation de la loi électorale et des règlements électoraux
- Fourniture de conseils au Gouvernement de transition et à la Commission électorale nationale indépendante sur l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'éducation des électeurs, l'élaboration de contenu des spots publicitaires dans les médias pour l'éducation des électeurs, le contrôle du calendrier d'exécution et des campagnes d'éducation des électeurs
- Organisation de programmes de formation des formateurs à l'intention d'une centaine de fonctionnaires de la Commission électorale nationale indépendante au sujet des pratiques électorales et des codes de conduite acceptés au niveau international, et apport de contenus pour l'établissement d'un guide de formation du personnel chargé des élections à l'intention de 6 000 agents électoraux
- Fourniture de conseils aux autorités électorales nationales en ce qui concerne la conception, la production, la diffusion, le rassemblement et la tenue en lieu sûr du matériel électoral, y compris les bulletins de vote et les listes électorales
- Fourniture à la CENI d'avis techniques sur l'élaboration de méthodes de tabulation des voix et la mise au point de mécanismes de validation des résultats
- Appui logistique pour le transport de 25 tonnes de matériel électoral à 6 000 bureaux de vote dans l'ensemble du pays
- Programmes multimédias d'éducation civique, d'information et de sensibilisation à l'échelle nationale sur le processus électoral, comprenant une heure de programmes télévisés par semaine, huit heures de programmes radiodiffusés par semaine, quatre programmes vidéo, 1 000 affiches, 5 000 prospectus par mois et 20 panneaux d'affichage

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 1.3 Réforme de l'administration de l'État et extension des services de l'État dans l'ensemble du territoire burundais | 1.3.1 Approbation et promulgation par le Gouvernement d'un plan de décentralisation administrative<br><br>1.3.2 Augmentation de 50 % du nombre des juges et de 50 % du nombre des commissariats de police dans l'ensemble du pays<br><br>1.3.3 Promulgation d'une législation du service public tenant compte de l'équilibre ethnique et de l'équilibre entre les sexes, de la transparence et d'autres dispositions non politiques de l'Accord d'Arusha<br><br>1.3.4 Adoption par le Parlement d'un programme national de réforme foncière qu'il a proposé pour régler les conflits concernant la propriété foncière |

*Produits*

- Organisation de 12 réunions avec les représentants du Gouvernement, responsables, au niveau national, de la décentralisation au sujet de la coordination de l'appui des donateurs pour la conception et la mise en œuvre d'un programme de décentralisation et de l'élaboration de la législation appropriée
- Organisation de réunions bihebdomadaires dans chacune des 17 provinces avec les responsables régionaux et locaux sur l'assistance à la coordination pour la mise en œuvre de la décentralisation administrative, la fourniture de services publics de base et les programmes de réforme foncière
- Organisation de 12 réunions d'échange d'informations et de coordination dans chacun des bureaux régionaux de l'ONUB avec les organismes des Nations Unies, des organisations d'aide et les donateurs internationaux sur le développement régional et local, la santé et les besoins en matière de services sociaux
- Organisation de 12 réunions dans chacune des 17 provinces avec les organisations locales de la société civile sur les programmes de décentralisation du Gouvernement, les besoins locaux et les problèmes d'accès aux services publics
- Présentation au Gouvernement de deux rapports analytiques sur les progrès accomplis en matière de décentralisation administrative, l'extension des services de l'État et la répartition équitable des postes gouvernementaux et des services publics dans chacune des régions
- Présentation au Gouvernement, aux acteurs nationaux de la réforme foncière (organisations non gouvernementales, organisations religieuses, associations de propriétaires, organisations agricoles, syndicats) et aux donateurs d'un rapport analytique sur les aspects politiques, légaux et agricoles des conflits fonciers, ainsi que sur les aspects du développement, assorti d'un cadre stratégique pour une politique foncière globale
- Organisation de consultations mensuelles avec le Gouvernement, les acteurs nationaux de la réforme foncière, les organismes des Nations Unies (FAO, PAM) et les donateurs, dans le cadre du Groupe de travail sur la réforme foncière dont les travaux sont coordonnés par l'ONUB

| | |
|---|---|
| • Organisation de réunions mensuelles avec la Commission nationale de la réhabilitation des sinistrés pour donner des conseils sur les stratégies de règlement des conflits fonciers et pour coordonner ces stratégies<br>• Organisation de cinq ateliers sur la réforme foncière, un dans chaque bureau régional de l'ONUB, en vue de recueillir les apports des acteurs régionaux et locaux (organisations non gouvernementales, organisations religieuses, associations de propriétaires, organisations agricoles, syndicats) pour les stratégies et programmes du projet de réforme foncière<br>• Organisation d'un atelier avec les ministres du Gouvernement, la Commission nationale de la réhabilitation des sinistrés, les organismes des Nations Unies, les acteurs nationaux (organisations non gouvernementales, organisations religieuses, associations de propriétaires, organisations agricoles, syndicats) et les donateurs en juin 2006 pour évaluer les incidences de la stratégie nationale de réforme agraire et des programmes connexes<br>• Présentation au Gouvernement burundais et aux donateurs d'un rapport publié sur la situation de la réforme foncière | |
| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
| 1.4 Amélioration du fonctionnement des systèmes judiciaire et pénitentiaire au Burundi | 1.4.1 Adoption par le Gouvernement burundais d'un ensemble de programmes de réformes du système judiciaire et de l'état de droit conformément à l'Accord d'Arusha<br>1.4.2 Adoption par le Gouvernement burundais d'un plan de modernisation et de réforme du système pénitentiaire<br>1.4.3 Mise en œuvre par le Gouvernement burundais de réformes des établissements pénitentiaires qui répondent aux normes acceptées sur le plan international pour le traitement des prisonniers, notamment la séparation des prisonniers de sexe masculin de ceux de sexe féminin, des prisonniers adultes des jeunes prisonniers, et des prisonniers en détention provisoire de ceux qui ont été condamnés, les conditions sanitaires adéquates, les fournitures médicales minimales et la formation du personnel pénitentiaire<br>1.4.4 Nomination et déploiement dans l'ensemble du territoire national de 300 juges sur les 700 requis au total |
| *Produits*<br>• Organisation de réunions bihebdomadaires avec le Ministère de la justice, des représentants du système judiciaire et le Procureur général pour élaborer une stratégie de réforme judiciaire et les lois pertinentes<br>• Organisation de réunions mensuelles avec le Ministre de la justice et le Directeur général du système pénitentiaire sur la réduction de la population carcérale | |

- Organisation de réunions de coordination mensuelles sur la stratégie et les projets en matière de réforme de l'état de droit, y compris avec l'Association du barreau, la faculté de droit, l'Association des femmes juristes, les organisations de défense des droits de l'homme et autres organisations de la société civile ainsi que les donateurs internationaux
- Organisation de réunions hebdomadaires avec le Directeur général du système pénitentiaire sur le programme de réformes des prisons
- Une étude diagnostique sur les conditions dans les établissements pénitentiaires
- Établissement de deux rapports à l'intention du Directeur général du système pénitentiaire : une analyse technique des conditions dans les prisons avec des recommandations en vue de leur amélioration et un rapport d'évaluation des prisons
- Organisation de réunions mensuelles de coordination avec des représentants du Parlement national, des fonctionnaires des Ministères de la justice, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance, de l'intérieur et de la sécurité publique et des spécialistes de la faculté de droit, des avocats pénalistes et des spécialistes des droits de l'homme sur l'amendement des lois (Code pénal, Code de procédure pénale, Code civil, loi sur la nationalité) et élaboration de la législation
- Organisation de réunions mensuelles aux cinq bureaux régionaux de l'ONUB avec les responsables régionaux sur l'exécution, aux niveaux régional et local, des projets concernant la réforme du système judiciaire, l'état de droit et la réforme des prisons
- Organisation de programmes de formation professionnelle spécialement adaptés à l'intention des juges, procureurs, responsables des établissements pénitentiaires et membres de l'Association du barreau et du personnel enseignant de la faculté de droit
- Organisation de réunions avec les donateurs pour coordonner l'appui des donateurs à la réforme du système judiciaire
- Organisation de réunions consultatives hebdomadaires avec les autorités du système pénitentiaire sur l'évaluation des progrès accomplis dans la réforme des fonctions des gardiens de prison et de la police à Bujumbura

*Facteurs externes* : Les États régionaux continueraient de soutenir le processus de paix.

Tableau 2
**Ressources humaines : composante 1, processus politique**

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *Catégorie* | *SGA/SSG* | *D-2/D-1* | *P-5/P-4* | *P-3/P-1* | *Service mobile* | *Services généraux* | *Service de sécurité* | **Total partiel** | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
| **Personnel civil** | | | | | | | | | | | |
| **Bureau du Représentant spécial adjoint principal pour la gouvernance et la stabilisation** | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2004/05 | 1 | – | 3 | – | – | 1 | – | **5** | 2 | – | **7** |
| Postes autorisés 2004/05[b] | – | – | 1 | – | – | 1 | – | **2** | – | – | **2** |
| Total 2004/05 | 1 | – | 4 | – | – | 2 | – | **7** | 2 | – | **9** |
| Postes proposés 2005/06 | 1 | – | 3 | – | – | 2 | – | **6** | 1 | – | **7** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **(1)** | **–** | **–** | **–** | **–** | **(1)** | **(1)** | **–** | **(2)** |

| *Catégorie* | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *SGA/SSG* | *D-2/D-1* | *P-5/P-4* | *P-3/P-1* | *Service mobile* | *Services généraux* | *Service de sécurité* | **Total partiel** | | | |
| **Bureau des affaires politiques** | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2004/05 | – | 1 | 3 | 3 | – | 4 | – | **11** | 2 | 2 | **15** |
| Postes proposés 2005/06 | – | 1 | 2 | 3 | – | 4 | – | **10** | 2 | 2 | **14** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **(1)** | **–** | **–** | **–** | **–** | **(1)** | **–** | **–** | **(1)** |
| **Bureau de la communication et de l'information** | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2004/05 | – | – | 2 | 6 | 2 | 2 | – | **12** | 29 | 7 | **48** |
| Postes autorisés 2004/05[b] | – | 1 | 1 | – | – | – | – | **2** | – | – | **2** |
| Total 2004/05 | – | 1 | 3 | 6 | 2 | 2 | – | **14** | 29 | 7 | **50** |
| Postes proposés 2005/06 | – | 1 | 3 | 6 | 2 | 2 | – | **14** | 29 | 7 | **50** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Bureau de l'assistance électorale**[c] | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2004/05 | – | 1 | 4 | 9 | – | 2 | – | **16** | 74 | 35 | **125** |
| Postes proposés 2005/06 | – | 1 | 4 | 9 | – | 2 | – | **16** | 74 | 35 | **125** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Bureau de l'état de droit et des affaires civiles** | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2004/05 | – | 1 | 8 | 8 | – | 2 | – | **19** | 15 | 17 | **51** |
| Postes proposés 2005/06 | – | 1 | 9 | 8 | – | 2 | – | **20** | 15 | 24 | **59** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **1** | **–** | **–** | **–** | **–** | **1** | **–** | **7** | **8** |
| **Total** | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2004/05 | 1 | 4 | 22 | 26 | 2 | 12 | – | **67** | 122 | 61 | **250** |
| Postes proposés 2005/06 | 1 | 4 | 21 | 26 | 2 | 12 | – | **66** | 121 | 68 | **255** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **(1)** | **–** | **–** | **–** | **–** | **(1)** | **(1)** | **7** | **5** |

[a] Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.
[b] Résolution 59/15 de l'Assemblée générale.
[c] 125 postes du Bureau de l'assistance électorale seront retenus jusqu'au 1er octobre 2005.

12. Les postes autorisés sont de nouveau justifiés comme suit :

**Bureau du Représentant spécial adjoint principal**

a) **Spécialiste des affaires politiques au Bureau du Représentant spécial adjoint principal**. Le Spécialiste des affaires politiques (P-4) conseille le Représentant spécial adjoint principal sur tous les faits nouveaux intervenant dans le domaine politique en ce qui concerne la situation militaire, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, et la réforme du secteur de la sécurité; assure la liaison sur une base quotidienne avec les partenaires burundais et internationaux pertinents, ainsi qu'avec les quartiers généraux de la force militaire et de la police civile de l'Opération, la Cellule d'analyse conjointe, le Bureau de la réforme du secteur de la sécurité et du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion et la Section de la sécurité; aide à coordonner la préparation du plan d'intégration pour les nouvelles forces burundaises de défense et de police; est responsable de la

préparation et du suivi des réunions du Groupe de coordination internationale présidé par le Représentant spécial adjoint principal, groupe de travail de l'ONUB sur la sécurité électorale, et coordonne la préparation et l'établissement des rapports quotidiens adressés au Siège de l'ONU à New York, ainsi que des rapports de situation quotidiens et hebdomadaires que l'ONUB présente au Représentant spécial du Secrétaire général sur l'évolution de la situation dans les zones relevant de la responsabilité du Représentant spécial adjoint principal.

Suite à l'examen des responsabilités du Spécialiste des affaires politiques au Bureau du Représentant spécial adjoint principal, il est proposé de maintenir ce poste à la classe P-4;

b) **Assistant administratif au Bureau du Représentant spécial adjoint principal**. L'Assistant administratif [agent des services généraux (autres classes)] appuie le Bureau du Représentant spécial adjoint principal en coordonnant toutes les questions administratives et logistiques liées au fonctionnement du Bureau, est chargé d'effectuer les arrangements concernant les voyages, d'organiser les réunions, d'assurer le classement des dossiers et de s'acquitter des tâches administratives et aide l'Assistant personnel du Représentant spécial adjoint principal dans la gestion des questions administratives liées à l'interaction avec les sections et groupes techniques ainsi qu'avec la Division de l'administration de la mission. Dans l'exercice de ses fonctions, le titulaire est amené à manipuler des documents politiquement sensibles et confidentiels, ce qui nécessite que le poste soit pourvu au niveau international.

Suite à l'examen des fonctions de l'Assistant administratif au Bureau du Représentant spécial adjoint principal, il est proposé de maintenir ce poste au niveau d'agent des services généraux (autres classes);

**Bureau de la communication et de l'information**

c) **Chef du Bureau de la communication et de l'information**. Le chef du Bureau de la communication et de l'information (D-1) est chargé de formuler et de mettre en œuvre d'une manière dynamique et en temps voulu le programme de travail de l'ONUB dans le domaine de l'information, y compris la production et la diffusion de programmes radio, l'organisation de points de presse, la coordination et la supervision de la production de communiqués de presse, l'exécution de programmes de sensibilisation communautaires et la production d'affiches, de dépliants et d'autres matériaux d'information; de donner des avis au Représentant spécial du Secrétaire général et à la direction de l'ONUB sur les problèmes épineux de communication et les risques en la matière pour l'image et la réputation de l'Opération auprès du public; et d'assurer la gestion et la supervision du Bureau, dont les effectifs s'élèvent à 50.

Du fait de la nature multiforme et complexe de son mandat, l'Opération a besoin dans le domaine de l'information d'un appui hautement professionnel, élargi, soigneusement modulé et contrôlé pour toutes ses composantes, notamment en ce qui concerne le processus de paix, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion ainsi que les élections, en vue de mobiliser l'appui de la population locale et de communiquer avec les réseaux d'information nationaux, régionaux et internationaux.

Compte tenu des responsabilités du poste du chef de l'information, il est proposé de le maintenir à la classe D-1, les responsabilités des relations avec les médias étant déléguées au porte-parole;

d) **Porte-parole**. Compte tenu du poids des tâches qu'assume déjà le chef du Bureau de la communication et de l'information qui exerce une fonction distincte et plus globale se rapportant à tous les moyens de communication et d'information, et compte tenu du niveau élevé de tact et de compétence professionnelle avec lequel cette fonction doit être exercée, le rôle de porte-parole est considéré comme une fonction spéciale à plein temps dont le titulaire gère minutieusement et avec beaucoup de doigté toutes les relations avec les médias. Le porte-parole assure principalement au quotidien la liaison avec les organismes de presse locaux et internationaux et, à ce titre, est notamment chargé d'organiser les entrevues et de faciliter les contacts entre les médias et les hauts responsables de l'ONUB, d'associer activement les médias locaux, régionaux et internationaux aux efforts visant à favoriser et communiquer une compréhension juste du mandat et des activités de la mission, ainsi que de sensibiliser davantage le public aux principaux domaines thématiques dans le cadre de la stratégie d'information de la mission, d'identifier les tendances en matière de diffusion de l'information et de conseiller le Représentant spécial du Secrétaire général sur la conduite à tenir, de recommander les mesures appropriées pour lutter contre la désinformation au sujet de la mission et y remédier, et d'entretenir des contacts réguliers avec le Bureau du porte-parole du Secrétaire général.

Le porte-parole prépare également des communiqués de presse, organise des points de presse habituels et spéciaux, établit des notes d'information à l'intention des médias et est chargé d'accorder aux organes de presse l'accréditation auprès de l'ONUB et de faciliter les visites des membres accrédités de la presse dans la zone de la mission.

Après avoir examiné à nouveau les fonctions et les responsabilités liées au poste de porte-parole, il est proposé de le maintenir à la classe P-4.

13. Les changements dans le tableau d'effectifs sont justifiés comme suit :

a) **Bureau du Secrétaire général adjoint principal :**

- **Personnel recruté sur le plan international : réaffectation du poste de spécialiste des pratiques optimales (P-4) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (voir par. 11 c) ci-dessus);**
- **Personnel recruté sur le plan national : réaffectation du poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau des droits de l'homme (voir par. 16 b) ci-dessous);**

b) **Bureau des affaires politiques**

| *Réalisations escomptées/produits* |
|---|
| **Réalisation escomptée 1.1** : consolidation du processus de paix et achèvement de la transition au Burundi |
| *Produits* :<br>• Fourniture de conseils au Gouvernement et à toutes les parties, y compris le FRODEBU, l'UPRONA, le CNDD-FDD et les partis politiques et mouvements armés, sur la conception et la mise en œuvre d'un mécanisme de contrôle après la période de transition, en consultation avec des partenaires internationaux, y compris l'Initiative de la région des Grands Lacs pour la paix au Burundi et la Facilitation |
| *Justification*<br>• **Personnel recruté sur le plan international : reclassement d'un poste de la classe P-4 à la classe P-5**<br>Le titulaire du poste exerce les fonctions d'adjoint au chef du Bureau des affaires politiques et est chargé de l'interaction et de la liaison avec les représentants du Gouvernement, les membres de l'Assemblée nationale et du Sénat, les dirigeants des partis politiques et de la société civile, de la fourniture de conseils au chef du Bureau des affaires politiques sur tous les aspects de la situation politique au Burundi et dans la région; il apporte sa contribution à l'analyse de l'information et des données concernant l'évolution de la situation politique, examine les informations et les analyses concernant les liens entre l'évolution de la situation, notamment dans les domaines politique, militaire, social, économique et autres au Burundi et dans la région et l'exécution du mandat de la mission et établit des rapports à l'intention des responsables de la mission, coordonne au sein du Bureau les apports devant figurer dans les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité et les exposés au Conseil de sécurité, assure la gestion du Bureau au quotidien et apporte un appui au chef du Bureau au sujet des questions administratives. |

c) **Bureau de la communication et de l'information**

| *Réalisations escomptées/produits* |
|---|
| **Réalisation escomptée 1.1** : consolidation du processus de paix et achèvement de la transition au Burundi |
| *Produits* :<br>• Programme d'information et de sensibilisation à l'échelle nationale pour soutenir la paix, comprenant notamment la production et la diffusion de programmes radiodiffusés hebdomadaires, la publication de bulletins d'information hebdomadaires en français (1 000 exemplaires), en kirundi (3 000 exemplaires) et en anglais (1 000 exemplaires), du magazine bimensuel de l'ONUB en français (5 000 exemplaires), d'une affiche biannuelle (20 000 exemplaires) et de 100 000 cartes énonçant la mission de l'Opération en français, anglais et kirundi, et la production de 15 000 T-shirts, de 10 000 casquettes et de 50 000 autocollants et calendriers |

| |
|---|
| **Réalisation escomptée 1.2** : tenue d'élections libres, transparentes et pacifiques au Burundi |
| *Produits* :<br>• Programmes multimédias d'éducation civique, d'information et de sensibilisation à l'échelle nationale sur le processus électoral, comprenant une heure de programmes télévisés, par semaine, huit heures de programmes radiodiffusés, par semaine, quatre programmes vidéo, 1 000 affiches, 5 000 prospectus par mois et 20 panneaux d'affichage |
| **Réalisation escomptée 2.2** : achèvement du programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion au Burundi |
| *Produits* :<br>• Programme d'information multimédia à l'échelle nationale à l'appui du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, comprenant notamment une heure de programme quotidien d'information en français et en kirundi, six fois par semaine; des émissions sur cinq stations radio couvrant 90 % du pays, pour sensibiliser les militaires et la société civile; une émission hebdomadaire de programmes radiodiffusée spécifiques sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion en français et en kirundi |
| *Justification*<br>• **Personnel recruté sur le plan national : conversion de 13 postes**<br>Après examen des fonctions et responsabilités des postes d'administrateur recruté sur le plan national et compte tenu de la pénurie de personnel recruté sur le plan national ayant les qualifications requises (équivalant au diplôme universitaire du niveau de la licence) et l'expérience professionnelle voulue pour pourvoir tous les postes approuvés d'administrateur recruté sur le plan national, il est proposé de convertir comme suit 13 postes d'administrateur recruté sur le plan national en postes de la catégorie d'agent des services généraux recruté sur le plan national : six postes de journaliste/producteur radio, quatre postes d'assistant spécialiste de l'information régionale, un poste d'assistant spécialiste des publications, un poste d'assistant d'information et un poste de bibliothécaire. |

d) **Bureau de l'état de droit et des affaires civiles**

| *Réalisations escomptées/produits* |
|---|
| **Réalisation escomptée 1.3** : réforme de l'administration de l'État et extension des services de l'État dans l'ensemble du pays |
| **Réalisation escomptée 1.4** : amélioration du fonctionnement des systèmes judiciaires et pénitentiaires au Burundi |
| *Produits* :<br>• Présentation au Gouvernement, aux acteurs nationaux de la réforme foncière (organisations non gouvernementales, organisations religieuses, associations de propriétaires, organisations agricoles, syndicats) et aux donateurs d'un rapport analytique sur les aspects politiques, légaux et agricoles des conflits financiers, ainsi que sur les aspects du développement, assorti d'un cadre stratégique pour une politique foncière globale |

- Organisation de consultations mensuelles avec le Gouvernement, les acteurs nationaux de la réforme foncière, les organismes des Nations Unies (FAO, PAM) et les donateurs dans le cadre du Groupe de travail sur la réforme foncière dont les travaux sont coordonnés par l'ONUB
- Organisation de réunions mensuelles avec la Commission nationale de la réhabilitation des sinistrés pour donner des conseils sur les stratégies de règlement des conflits fonciers et pour coordonner ces stratégies
- Organisation de cinq ateliers sur la réforme foncière, un dans chaque bureau régional de l'ONUB, en vue de recueillir les apports des acteurs régionaux et locaux (organisations non gouvernementales, organisations religieuses, associations de propriétaires, organisations agricoles, syndicats) pour les stratégies et programmes du projet de réforme foncière
- Organisation d'un atelier avec les ministres du Gouvernement, la Commission nationale de la réhabilitation des sinistrés, les organismes des Nations Unies, les acteurs nationaux (organisations non gouvernementales, organisations religieuses, associations de propriétaires, organisations agricoles, syndicats) et les donateurs en juin 2006 pour évaluer les incidences de la stratégie nationale de réforme agraire et des programmes connexes
- Présentation au Gouvernement burundais et aux donateurs d'un rapport publié sur la situation de la réforme foncière

*Justification*

- **Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste**

  Le spécialiste de la réforme foncière (P-4) sera chargé d'analyser les questions relatives à la propriété foncière au Burundi dans le contexte de l'Accord d'Arusha, de formuler en coopération avec le personnel du Bureau de l'état de droit et des affaires civiles, les organismes humanitaires des Nations Unies, les donateurs et les représentants du Gouvernement burundais, des propositions pour le règlement des conflits fonciers dans le cadre du système légal national et pour le renforcement des ministères s'occupant des questions relatives à la propriété foncière aux niveaux national et local, d'organiser des ateliers et de fournir des apports sur les questions relatives à la propriété foncière qui seront intégrées au rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité.

- **Volontaires des Nations Unies : création de sept places**

  a) Assistant de la réforme foncière

  Un assistant de la réforme foncière (Volontaires des Nations Unies) qui a l'expérience des questions relatives à la propriété foncière aidera le Spécialiste de la réforme foncière (P-4) à rassembler des informations et à établir des documents d'orientation, en coordination avec les organismes des Nations Unies, les donateurs, le gouvernement de transition et le Gouvernement élu, pour l'organisation d'ateliers régionaux et nationaux.

  b) Assistant de la réforme de la fonction publique

  Un assistant de la réforme de la fonction publique (Volontaires des Nations Unies) ayant de l'expérience dans le domaine de la réforme de la fonction publique aiderait le spécialiste de la réforme de la fonction publique et serait chargé d'effectuer de la recherche et de mener des consultations en vue de l'établissement de modèles des structures législatives de la fonction publique, d'organiser des réunions de coordination avec les acteurs nationaux et les donateurs, et d'établir des rapports périodiques et de préparer des exposés à l'intention des interlocuteurs nationaux et internationaux et des acteurs régionaux sur la réforme de la fonction publique, en tenant compte des problèmes que posent les dispositions de l'Accord d'Arusha qui exige une

Un assistant de la réforme de la fonction publique (Volontaires des Nations Unies) ayant de l'expérience dans le domaine de la réforme de la fonction publique aiderait le spécialiste de la réforme de la fonction publique et serait chargé d'effectuer de la recherche et de mener des consultations en vue de l'établissement de modèles des structures législatives de la fonction publique, d'organiser des réunions de coordination avec les acteurs nationaux et les donateurs, et d'établir des rapports périodiques et de préparer des exposés à l'intention des interlocuteurs nationaux et internationaux et des acteurs régionaux sur la réforme de la fonction publique, en tenant compte des problèmes que posent les dispositions de l'Accord d'Arusha qui exige une réforme de la fonction publique et la création d'un corps d'agents de la fonction publique professionnel et non partisan.

c) Spécialiste des affaires civiles

Les titulaires des cinq places de Volontaires des Nations Unies proposées sous cette rubrique seront chargés de donner des avis techniques aux Ministères de la réforme des institutions, des droits de l'homme et des relations avec le Parlement, de la santé publique, de l'éducation et des services publics sur la mise en valeur des ressources humaines et le développement des capacités administratives, en vue de concevoir des stratégies propres à étendre les services publics de base à l'ensemble du pays et sur l'application de ces stratégies aux niveaux régional et local; ils assureront la coordination avec la communauté des donateurs pour la mobilisation des ressources techniques et financières et le suivi des progrès accomplis en matière de décentralisation des services de l'État et de la situation de l'extension des services publics de base au niveau local.

**Composante 2 : réforme du secteur de la sécurité**

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 2.1. Réforme des structures en matière de sécurité au Burundi | 2.1.1 Approbation par le Gouvernement et les donateurs d'une stratégie globale de réforme du secteur de la sécurité et d'un calendrier pour la réforme de l'armée, de la police et des services de renseignement<br><br>2.1.2 Établissement d'un équilibre ethnique (50/50) dans les secteurs de l'armée et de la police<br><br>2.1.3 Promotion du recrutement des femmes dans l'armée et la police, conformément à l'Accord d'Arusha et à la Constitution<br><br>2.1.4 Fin du recrutement et de l'emploi d'enfants soldats au Burundi |
| *Produits*<br><br>• Fourniture de conseils au Gouvernement burundais sur la planification, la conception et l'élaboration d'une stratégie globale de réforme du secteur de la sécurité<br><br>• Organisation de réunions de coordination avec le Gouvernement et les donateurs sur la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre de programmes de réforme du secteur de la sécurité | |

- Fourniture de conseils aux ministères chargés du secteur de la sécurité sur la conception et la création d'institutions de formation pour les forces de sécurité et les forces armées, et mobilisation de l'appui des donateurs
- Formulation d'un plan intégré pour la création des services nationaux du renseignement au Burundi
- Organisation de réunions avec les autorités militaires et politiques et la société civile pour plaider en faveur de la fin du recrutement d'enfants soldats

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 2.2 Achèvement du programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion au Burundi | 2.2.1 Désarmement et démobilisation de 10 000 ex-combattants du Gouvernement et des groupes armés à trois sites de démobilisation (Rwanda Farm, Gitega et Muramvya) en vue de leur réinsertion dans leur collectivité<br><br>2.2.2 Désarmement de 12 000 ex-combattants de partis politiques et mouvements armés et leur identification en vue de leur intégration dans les forces de défense nationale à trois sites de cantonnement (Gashingwa, Mabanda et Buramata)<br><br>2.2.3 Désarmement de 8 000 ex-combattants et leur identification en vue de leur intégration dans la force de police nationale à un site de cantonnement (Rugazi) |

*Produits*

- Élaboration d'un plan d'opération commune en matière de désarmement, démobilisation et réinsertion, en consultation avec le Gouvernement burundais et les donateurs internationaux
- Organisation avec les parties burundaises de réunions de travail hebdomadaires et de réunions mensuelles au niveau de hauts responsables pour suivre le désarmement et la dissolution de tous les groupes armés, en tenant compte des femmes et des enfants associés à ces groupes
- 8 760 jours observateurs militaires en patrouille (4 observateurs par équipe x 6 équipes x 365 jours), les observateurs opérant en tant que membres des équipes de liaison mixte représentant la Commission mixte de cessez-le-feu, en vue d'appuyer le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et de surveiller le casernement des forces armées burundaises (FAB)
- Supervision du transfert vers les établissements de soins de transit et/ou vers leur collectivité de tous les enfants, soldats handicapés et autres membres vulnérables de la population associés aux groupes armés
- Organisation de réunions hebdomadaires de coordination avec la Banque mondiale, le PNUD, l'UNICEF et le Gouvernement burundais sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats
- Exécution de projets à effet rapide dans les zones opérationnelles de désarmement, de démobilisation et de réinsertion
- Programme d'information multimédia à l'échelle nationale à l'appui du processus de

- Programme d'information multimédia à l'échelle nationale à l'appui du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, comprenant notamment une heure de programme quotidien d'information en français et en kirundi, six fois par semaine; des émissions sur cinq stations radio couvrant 90 % du pays, pour sensibiliser les militaires et la société civile; une émission hebdomadaire de programmes radiodiffusés spécifiques sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion en français et en kirundi
- Fourniture de conseils au Gouvernement burundais sur la gestion et le démantèlement des sites de cantonnement et de démobilisation

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 2.3 Mise en place d'une force intégrée de défense nationale au Burundi | 2.3.1 Intégration de 28 000 ex-soldats du Gouvernement dans la nouvelle force de défense nationale<br><br>2.3.2 Intégration de 12 000 ex-combattants des partis politiques et mouvements armés dans la nouvelle force de défense nationale<br><br>2.3.3 Formation et déploiement dans chacune des cinq régions militaires de deux brigades de la force intégrée de défense nationale<br><br>2.3.4 Mise en place d'une structure de commandement unique dans les forces armées burundaises et nomination des officiers d'état-major |

*Produits*

- Organisation de réunions mensuelles à un niveau élevé avec de hauts fonctionnaires du Gouvernement et des militaires de haut rang au sujet de la structure et de la mise en place d'une force intégrée de défense nationale
- Organisation d'une conférence de donateurs sur l'intégration des forces armées burundaises, à laquelle participeront le PNUD, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et d'autres donateurs internationaux
- Fourniture de conseils au Gouvernement sur l'intégration totale et l'harmonisation des forces armées
- Organisation d'un atelier de formation de formateurs à l'intention de 50 officiers sur la sensibilisation aux questions relatives à l'égalité des sexes et aux VIH/sida afin de faciliter l'organisation d'ateliers similaires dans l'ensemble du pays de manière à atteindre tous les soldats

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 2.4 Mise en place d'un service de police nationale unique | 2.4.1 Intégration de 8 000 ex-combattants des forces gouvernementales et des groupes armés à la nouvelle police nationale burundaise<br><br>2.4.2 Intégration de 8 500 anciens gendarmes et policiers de la sécurité publique dans la police nationale burundaise |

| | |
|---|---|
| | 2.4.3 Déploiement de 16 500 agents formés de la force de police nationale dans l'ensemble du Burundi contre 2 500 déployés en 2004/05 et formation d'une unité spéciale de protection intégrée<br><br>2.4.4 Unification des organes de police dans un ministère unique de la sécurité publique avec une structure de commandement et une structure hiérarchique uniques |

*Produits*

- Organisation d'ateliers de formation de formateurs à l'intention de 210 officiers de la police nationale qui seront chargés de former 16 500 agents de police à la sécurité publique et à la protection des frontières
- Organisation de réunions hebdomadaires dans cinq régions militaires avec les autorités gouvernementales (sécurité publique, douanes) au sujet du fonctionnement du service national des douanes et de la police des frontières
- Fourniture de conseils à la police nationale dans les domaines des enquêtes, des patrouilles, des opérations et de la surveillance policière de proximité dans toutes les 17 provinces
- Fournitures de conseils au Gouvernement burundais sur la planification et l'exécution de programmes de formation de la police nationale et la formation des formateurs
- Organisation d'un atelier de formation des formateurs à l'intention des 50 officiers de police sur la sensibilisation aux questions relatives à l'égalité des sexes et au VIH/sida afin de faciliter l'organisation d'ateliers similaires dans l'ensemble du pays de manière à atteindre tous les agents de police
- Organisation d'une conférence des donateurs sur l'intégration et la formation du service de la police nationale burundaise, à laquelle participeront le PNUD, la Banque mondiale, le FMI et d'autres donateurs internationaux

*Facteurs externes* : Les organisations et les pays donateurs fourniraient des fonds pour la démobilisation et la réhabilitation des combattants et pour l'intégration des forces armées, des services du renseignement et des services de police

Tableau 3
**Ressources humaines : composante 2, réforme du secteur de la sécurité**

| *Catégorie* | **Total** |
|---|---|
| *1. Observateurs militaires* | |
| Effectif approuvé 2004/05 | **24** |
| Effectif proposé 2005/06 | **24** |
| **Variation nette** | **–** |
| *II. Police civile* | |
| Effectif approuvé 2004/05 | **120** |

| *Catégorie* | **Total** |
|---|---|
| Effectif proposé 2005/06 | **120** |
| **Variation nette** | **–** |

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *III. Personnel civil* | *SGA/SSG* | *D-2/D-1* | *P-5/P-4* | *P-3/P-1* | *Service mobile* | *Services généraux* | *Service de sécurité* | **Total partiel** | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
| **Bureau du Chef de la police** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2004/05 | – | 1 | – | – | – | 2 | – | **3** | 2 | – | **5** |
| Effectif proposé 2005/06 | – | 1 | – | – | – | 2 | – | **3** | 2 | – | **5** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Bureau de la réforme du secteur de la sécurité et du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2004/05 | – | 1 | 3 | 2 | – | 2 | – | **8** | 1 | – | **9** |
| Effectif proposé 2005/06 | – | 1 | 3 | 2 | – | 2 | – | **8** | 1 | – | **9** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Total partiel, personnel civil** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2004/05 | – | 2 | 3 | 2 | – | 4 | – | **11** | 3 | – | **14** |
| Effectif proposé 2005/06 | – | 2 | 3 | 2 | – | 4 | – | **11** | 3 | – | **14** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Total (I-III)** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2004/05 | | | | | | | | | | | **158** |
| Effectif proposé 2005/06 | | | | | | | | | | | **158** |
| **Variation nette** | | | | | | | | | | | **–** |

[a] Agents des services généraux recrutés sur le plan national.

### Composante 3 : environnement sécuritaire

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 3.1 Instauration d'un environnement sécuritaire stable au Burundi | 3.1.1 Les accords de cessez-le-feu continuent de ne pas être violés<br><br>3.1.2 On n'enregistre aucune hostilité dans la province de Bujumbura Rurale<br><br>3.1.3 Réduction de 20 % du nombre annuel de meurtres (400 en 2005/06 contre 500 en 2004/05) et du nombre annuel d'attaques et de vols à main armée (320 en 2005/06 contre 400 en 2004/05)<br><br>3.1.4 Réduction de 20 % du nombre de victimes |

| | |
|---|---|
| | 3.1.4 Réduction de 20 % du nombre de victimes (229 en 2005/06 contre 286 en 2004/05) dans les principales zones minées |

*Produits*

- 547 500 jours-homme de patrouille à pied pour surveiller l'application des accords de cessez-le-feu et mener des enquêtes sur les violations de ces accords (20 soldats par patrouille x 15 patrouilles par bataillon x 5 bataillons x 365 jours)
- 91 250 jours-homme de patrouille mobile pour superviser le casernement des Forces armées burundaises et de leurs armes lourdes (10 soldats par patrouille x 5 patrouilles par bataillon x 5 bataillons x 365 jours)
- 47 450 jours-homme d'une compagnie prête à intervenir rapidement pour empêcher des violations du cessez-le-feu (130 hommes par compagnie x 1 compagnie x 365 jours)
- 91 250 jours-homme de points de contrôle et de postes d'observation destinés à surveiller les mouvements illicites d'armes aux frontières (10 hommes par point de contrôle/poste d'observation x 5 postes par bataillon x 5 bataillons x 365 jours)
- 10 950 jours-homme de patrouille fluviale destinés à surveiller les mouvements illicites d'armes et de ressources naturelles sur le lac Tanganyika (10 hommes par bateau x 3 bateaux x 365 jours)
- 39 420 jours-homme de patrouille mobile destinés à surveiller les mouvements illicites d'armes et les incidents dans la zone de la mission et à effectuer des enquêtes à leur sujet (27 équipes x 4 observateurs militaires par équipe x 365 jours)
- Conseils à l'intention du Gouvernement sur les questions de vérification, dans le cadre de la Commission mixte de cessez-le-feu, concernant toutes les activités de démobilisation et d'insertion, y compris l'harmonisation des grades, par 24 observateurs militaires travaillant dans six équipes mixtes de liaison
- 3 240 heures de reconnaissance et de patrouille aériennes
- 54 750 jours-homme d'escorte devant permettre d'assurer la sécurité des mouvements de fournitures et de personnel humanitaire, la protection du transport de matériel électoral pour le compte de la Commission électorale indépendante, et la protection des mouvements de personnel et de fournitures de l'ONUB sur tout le territoire du Burundi (30 hommes par section x 5 sections x 365 jours)
- Protection de 25 000 civils en danger à proximité de 5 bataillons des Nations Unies
- Organisation de 12 réunions sur les mines terrestres, la coordination des opérations de déminage et la sensibilisation aux dangers des mines, destinées aux fonctionnaires des Ministères de la défense, des affaires étrangères et de la sécurité publique, aux membres du Conseil national de sécurité de l'Assemblée nationale, et aux représentants de la société civile
- Neutralisation des munitions non explosées et déminage (90 000 $m^2$ dans la zone de Makamba et 50 000 dans celle de Ruyigi)
- 1 095 jours-homme de patrouille (3 hommes par jour x 365 jours) pour surveiller les mouvements illicites d'armes au Burundi

| |
|---|
| • Conseils aux membres de la Commission mixte de cessez-le-feu concernant les initiatives de gestion des conflits et les violations des accords de cessez-le-feu, ainsi que le règlement des problèmes que posent le processus d'intégration et le désarmement, la démobilisation et la réinsertion |
| *Facteurs externes* : Les États Membres fourniront les contingents nécessaires; les États de la région coopéreront pour maintenir l'intégrité des frontières du Burundi. |

Tableau 4
**Ressources humaines : composante 3, environnement sécuritaire**

| *Catégorie de personnel* | | | | | | | | | | | **Total** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *1. Observateurs militaires* | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2004/05 | | | | | | | | | | | **176** |
| Effectif proposé 2005/06 | | | | | | | | | | | **176** |
| **Variation nette** | | | | | | | | | | | **–** |
| *II. Contingents* | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2004/05 | | | | | | | | | | | **5 450** |
| Effectif proposé 2005/06 | | | | | | | | | | | **5 450** |
| **Variation nette** | | | | | | | | | | | **–** |
| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | | | |
| *III. Personnel civil* | *SGA/SSG* | *D-2/D-1* | *P-5/P-4* | *P-3/P-1* | *Service mobile* | *Services généraux* | *Service de sécurité* | **Total partiel** | *Personnel recruté sur le plan national** | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
| **Bureau du commandant de la Force** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2004/05 | – | 2 | – | – | – | 1 | – | **3** | 1 | – | **4** |
| Effectif proposé 2005/06 | – | 2 | – | – | – | 1 | – | **3** | 1 | 1 | **5** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **1** | **1** |
| **Total (I à III)** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2004/05 | | | | | | | | | | | **5 630** |
| Effectif proposé 2005/06 | | | | | | | | | | | **5 631** |
| **Variation nette** | | | | | | | | | | | **1** |

* Agents des services généraux recrutés sur le plan national.

14. Les changements proposés dans la dotation en effectifs se justifient comme suit :

**Bureau du commandant de la Force**

| *Réalisations escomptées/produits* |
|---|
| **Réalisation escomptée 3.1** : environnement sécuritaire stable au Burundi |
| *Produit*<br>• Conseils aux membres de la Commission mixte de cessez-le-feu concernant les initiatives de gestion des conflits et les violations des accords de cessez-le-feu, ainsi que le règlement des problèmes que posent le processus d'intégration et le désarmement, la démobilisation et la réinsertion |
| *Justification*<br>• **Volontaires des Nations Unies : un poste supplémentaire**<br>Compte tenu des besoins importants de services d'interprétation au cours des réunions qui ont lieu avec la Commission mixte du cessez-le-feu et les membres du Gouvernement de transition, et au cours des réunions et débats avec les membres des partis politiques et mouvements armés du Burundi et compte tenu de la nécessité de traduire des rapports et documents confidentiels, il est proposé de créer un poste d'interprète/traducteur au Bureau du commandant de la Force. Cette fonction n'est pas prévue parmi l'effectif approuvé pour le Bureau. |

**Composante 4 : droits de l'homme et aide humanitaire**

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 4.1 Renforcement du respect des droits de l'homme au Burundi, en particulier en faveur des groupes vulnérables, des femmes et des enfants, et mise en cause accrue des auteurs de violations des droits de l'homme | 4.1.1 Enquête des autorités nationales sur tous les cas présumés de violations des droits de l'homme<br>4.1.2 Augmentation du nombre d'auteurs de violations des droits de l'homme traduits en justice<br>4.1.3 Promulgation d'une législation révisée sur les droits des femmes<br>4.1.4 Adoption d'une législation révisée sur les droits de l'homme conforme aux normes internationales (Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et Convention contre la torture, notamment) |
| *Produits*<br>• Missions quotidiennes de suivi de la situation en matière de droits de l'homme sur tout le territoire du pays | |

- Visites hebdomadaires de contrôle dans les cellules de détention et les prisons
- 100 visites dans des camps abritant des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées, afin d'évaluer la situation en ce qui concerne les droits de l'homme, l'accent étant mis plus particulièrement sur la protection des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables
- 16 missions d'évaluation de la situation en matière de droits de l'homme dans l'ensemble du Burundi, l'accent étant mis sur les préoccupations particulières en ce qui concerne la protection des femmes et des enfants
- Organisation de 25 réunions de coordination avec des représentants du Gouvernement burundais et de la Commission nationale des droits de l'homme, sur les questions relatives aux droits de l'homme
- Organisation de 12 réunions de coordination avec des représentants des administrations régionales afin d'examiner les problèmes touchant aux droits de l'homme et d'y apporter des solutions
- Organisation de réunions de coordination hebdomadaires sur les questions relatives aux droits de l'homme avec des membres du Bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme au Burundi, de la communauté s'occupant des questions humanitaires et des questions relatives aux droits de l'homme, de la société civile et des organisations non gouvernementales
- Exécution de cinq programmes de formation communautaires destinés à renforcer les capacités locales en matière de mécanismes de protection des droits de l'homme
- Formation du personnel de 20 organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine des droits de l'homme aux techniques d'enquête de base et à la présentation de rapports aux organes créés par traité, dans toutes les provinces
- Réalisation de cinq missions d'enquête spéciales devant aboutir à des rapports sur de graves violations des droits de l'homme; et élaboration de 10 rapports thématiques sur les droits de l'homme
- Enquête sur 260 cas de violations des droits de l'homme dans l'ensemble du Burundi, y compris des cas de violence sexuelle, en plus des enquêtes menées par les autorités nationales
- Organisation de 24 réunions d'information avec des dirigeants politiques, des responsables locaux et des groupes de la société civile sur la prévention du VIH/sida
- Formation de 100 femmes élues au niveau des communes et des collines et de 50 femmes parlementaires et sénateurs à la prévention des conflits et aux techniques d'animation et de médiation
- Campagnes d'information sur le VIH/sida, les droits des enfants, la question de l'équité entre les sexes et la prévention et la réduction de la violence sexuelle, par les moyens suivants : médias locaux et nationaux, y compris la radio, la télévision et les journaux, productions théâtrales, plaquettes en français et Kirundi, 30 000 affiches et 20 000 brochures
- Création, en collaboration avec des organisations féminines nationales et locales et des organisations internationales, d'une équipe spéciale chargée de promouvoir l'égalité des sexes au Burundi en assurant un suivi de l'application des éléments de la constitution ayant trait aux femmes, des résolutions de la Conférence sur la région des Grands Lacs et des dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dont le Burundi est signataire

| | |
|---|---|
| • Conseils à l'intention des forces de police burundaises au sujet du matériel de formation, des instructions permanentes, des directives et des listes de pointage, en ce qui concerne la manière dont doivent être traités les cas de violence fondée sur le sexe<br>• Mise en place de projets à effet rapide à l'intention des victimes de violences sexuelles et sociales et du VIH/sida<br>• Organisation de cinq stages de formation à l'intention des membres des ministères des affaires sociales, des droits de l'homme, de la jeunesse et des sports et de représentants de la société civile, sur les questions relatives à la protection et aux droits des enfants<br>• Création d'un groupe de travail sur la protection de l'enfance à l'intention des organisations non gouvernementales, de l'UNICEF, des organismes des Nations Unies et autres intéressés, y compris la Structure nationale des enfants soldats, et des services ministériels (affaires sociales, droits de l'homme et éducation), et organisation de réunions mensuelles sur les questions relatives à la protection de l'enfance, sur la défense des droits de l'enfant et sur d'autres domaines particuliers ayant trait aux violations des droits de l'enfant, notamment la question des enfants soldats, des enfants des rues, de l'exploitation sexuelle et de la justice pour mineurs<br>• Organisation de six ateliers auxquels participeront des spécialistes de la protection de l'enfance – partenaires gouvernementaux (affaires sociales, éducation, droits de l'homme), organismes des Nations Unies (UNICEF, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés), Terre des hommes, organisations non gouvernementales locales et Structure nationale des enfants soldats – en vue de mettre en place un système efficace de suivi et d'information sur les violations des droits des enfants dans l'ensemble du pays | |
| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
| 4.2 Amélioration de la situation humanitaire au Burundi | 4.2.1 Réduction de 33 % du taux de mortalité parmi les enfants de moins de 5 ans (127 pour 1 000 en 2005/06 contre 190 pour 1 000 en 2004/05) et parmi les enfants de plus de 5 ans (76 pour 1 000 en 2005/06 contre 114 pour 1 000 en 2004/05), et augmentation de 25 % du nombre d'élèves dans l'enseignement primaire (70 % en 2005/06 contre 56 % en 2004/05)<br>4.2.2 Mise en place par le Gouvernement burundais de systèmes nationaux d'alerte rapide dans le cadre de la surveillance de la sécurité alimentaire et des épidémies |
| | 4.2.3 Retour de 180 000 réfugiés burundais enregistrés en République-Unie de Tanzanie et réinsertion de ces réfugiés dans les communautés locales<br>4.2.4 Retour dans les foyers de 120 000 personnes déplacées, conformément aux objectifs du programme national pour la réhabilitation des populations vulnérables |

| | |
|---|---|
| | 4.2.5 Réduction de 60 % des violations graves du droit international humanitaire par les forces gouvernementales et les groupes armés restants, par rapport à la moyenne actuelle de 4 ou 5 par mois |

*Produits*

- Organisation de réunions de coordination hebdomadaires de la communauté humanitaire en vue d'accroître l'efficacité des interventions humanitaires
- Conseils au Gouvernement burundais en vue de la mise au point d'un plan opérationnel national pour répondre aux besoins des personnes déplacées et des rapatriés concernant le retour dans les foyers
- Conseils au Gouvernement burundais en vue de l'élaboration d'un plan stratégique de réinsertion des ex-combattants dans l'économie nationale, dans le cadre du plan de développement global
- Réunions de coordination régulières sur la situation humanitaire avec des représentants du Gouvernement burundais, des donateurs et des représentants d'organisations non gouvernementales concernant la mise au point de programmes adaptés; ces réunions doivent permettre d'éviter les doubles emplois et le chevauchement d'activités
- Organisation de réunions avec de hauts représentants de la Force de défense nationale et les chefs des groupes armés restants en vue d'assurer la protection de la population civile dans les zones où se poursuit le conflit armé
- Élaboration et mise en application d'une stratégie de protection des civils dans les conflits armés
- Conseils au Gouvernement burundais par le moyen d'ateliers sur l'élaboration de plans d'alerte et d'intervention rapide; un au niveau national et cinq au niveau des provinces
- Exécution de 60 projets à effet rapide visant à améliorer l'infrastructure locale, les écoles, les services de santé, les services d'assainissement et la qualité de l'eau

*Facteurs externes* : Un financement est assuré par les donateurs.

Tableau 5
**Ressources humaines : composante 4 : droits de l'homme et aide humanitaire**

| *Catégorie de personnel* | | | | | | | | | | | **Total** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | | | |
| *Personnel civil* | *SGA/SSG* | *D-2/D-1* | *P-5/P-4* | *P-3/P-1* | *Service mobile* | *Services généraux* | *Service de sécurité* | **Total partiel** | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
| **Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (coordination des affaires humanitaires et de l'aide au développement)** | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2004/05 | – | – | 2 | 2 | – | 2 | – | **6** | 2 | – | **8** |
| Postes autorisés 2004/05[b] | 1 | – | 1 | – | – | – | – | **2** | – | – | **2** |
| Total 2004/05 | 1 | – | 3 | 2 | – | 2 | – | **8** | 2 | – | **10** |
| Postes proposés 2005/06 | 1 | – | 2 | 2 | – | 2 | – | **7** | 2 | – | **9** |
| **Variation nette** | – | – | (1) | – | – | – | – | **(1)** | **–** | – | **(1)** |
| **Groupe des droits de l'homme** | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2004/05 | – | 1 | 7 | 15 | – | 3 | – | **26** | 10 | 14 | **50** |
| Postes autorisés 2005/06 | – | 1 | 7 | 15 | – | 3 | – | **26** | 15 | 14 | **55** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | **–** | **5** | – | **5** |
| **Groupe de la protection de l'enfance** | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2004/05 | – | – | 1 | 1 | – | – | – | **2** | 1 | 1 | **4** |
| Postes autorisés 2005/06 | – | – | 1 | 1 | – | – | – | **2** | 1 | 1 | **4** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | **–** | **–** | – | **–** |
| **Groupe de l'égalité des sexes** | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2004/05 | – | – | 1 | 1 | – | – | – | **2** | 2 | 1 | **5** |
| Postes autorisés 2005/06 | – | – | 1 | 1 | – | 1 | – | **3** | 2 | 1 | **6** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | 1 | – | **1** | **–** | – | **1** |
| **Groupe de la lutte contre le VIH/sida** | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2004/05 | – | – | 1 | – | – | – | – | **1** | 2 | 2 | **5** |
| Postes autorisés 2005/06 | – | – | 1 | – | – | – | – | **1** | 2 | 2 | **5** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | **–** | **–** | – | **–** |
| **Total** | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2004/05 | 1 | 1 | 13 | 19 | – | 5 | – | **39** | 17 | 18 | **74** |
| Postes autorisés 2005/06 | 1 | 1 | 12 | 19 | – | 6 | – | **39** | 22 | 18 | **79** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | **–** | **5** | – | **5** |

[a] Agents des services généraux et administrateurs.
[b] Résolution 59/15 de l'Assemblée générale.

15. Les postes autorisés se justifient de nouveau comme suit :

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général**

a) **Représentant spécial adjoint du Secrétaire général**. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général remplit les fonctions de coordonnateur résident et coordonnateur pour les affaires humanitaires, ainsi que de représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement. Il est chargé de la coordination d'ensemble des activités opérationnelles conduites par les organismes et fonds et programmes des Nations Unies au Burundi en faveur du développement du pays et de l'aide humanitaire. Ses tâches sont les suivantes : liaison à un haut niveau avec le Gouvernement burundais, les gouvernements des pays de la région et ceux des pays donateurs; gestion et exécution d'une stratégie de développement coordonnée et intégrée pour le Burundi; entretien de relations de coopération et de liens étroits avec la communauté internationale des donateurs dans le but de déterminer les besoins, d'établir des priorités et de coordonner le financement; gestion de l'aide humanitaire dans un souci d'efficacité; exécution de la politique humanitaire interorganisations et mise en œuvre d'une approche de programmation commune dans les domaines des droits de l'homme, de la lutte antimines, de la protection de l'enfance, de la lutte contre le VIH/sida et de l'équité du traitement des hommes et des femmes, y compris la supervision des activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires; et coordination de l'assistance fournie par l'ONU au Gouvernement en vue de la réinsertion des anciens soldats et des ex-combattants, de la promotion d'un respect accru des droits de l'homme au Burundi, en particulier en faveur des groupes vulnérables, des femmes et des enfants, et de la mise en cause des auteurs de violations des droits de l'homme.

Compte tenu des responsabilités du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, il est proposé de maintenir ce poste au niveau de sous-secrétaire général.

b) **Assistant spécial du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général**. L'Assistant spécial du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (P-4) est chargé de conseiller le Représentant spécial adjoint au sujet des décisions de politique générale et des décisions opérationnelles relatives à l'élaboration et à l'exécution des programmes harmonisés de développement et d'aide humanitaire au Burundi et à l'élaboration d'une stratégie de transition devant permettre au Burundi de s'affranchir de l'aide humanitaire pour s'orienter vers un développement à long terme; d'apporter un appui au Gouvernement burundais et aux donateurs bilatéraux et multilatéraux en vue de l'établissement d'une nouvelle structure de coordination de l'aide des donateurs; de veiller à ce que la version finale du document de stratégie sur la réduction de la pauvreté soit établie en coordination avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; et de coordonner et d'organiser des réunions avec tous ceux qui interviennent dans les activités de développement et l'aide humanitaire (organismes et fonds et programmes des Nations Unies, donateurs, partenaires du secteur public, société civile), notamment l'établissement de comptes rendus, la préparation de la documentation et l'établissement de rapports sur la suite donnée aux réunions.

Compte tenu des responsabilités de l'Assistant spécial du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, il est proposé de maintenir ce poste à la classe P-4.

16. Les changements proposés dans les effectifs se justifient comme suit :

Il est proposé, après examen, de modifier la dotation en effectifs du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général en convertissant l'ancien poste d'attaché principal de liaison (P-5) en poste de chef de la cellule d'analyse conjointe (voir l'alinéa a) du paragraphe 11 ci-dessus). Les fonctions du poste d'attaché de liaison seront exercées par le titulaire du poste d'assistant spécial du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (P-4) (poste autorisé).

a) **Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général**

| *Réalisations escomptées/produits* |
|---|
| **Réalisation escomptée 4.2** : amélioration de la situation humanitaire au Burundi |
| *Produits*<br>• Conseils au Gouvernement burundais en vue de l'élaboration d'un plan stratégique de réinsertion des ex-combattants dans l'économie nationale, dans le cadre du plan général de développement global |
| *Justification*<br>• **Personnel recruté sur le plan international : changement des fonctions attachées à deux postes**<br>Les effectifs approuvés du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur des affaires humanitaires) comportent un attaché de liaison civil/militaire (P-4) chargé de déterminer, en coordination étroite avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et avec la Cellule de coordination civilo-militaire de l'ONUB, des projets (y compris des projets à impact rapide financés par l'Opération), visant à soutenir les efforts de la communauté humanitaire au Burundi. Compte tenu de l'expérience acquise dans l'exécution générale du mandat de l'Opération et de la nécessité de renforcer la planification et la coordination de l'activité de longue haleine que représente l'élément réinsertion du mandat de l'Opération en matière de désarmement, démobilisation et réinsertion, qui relève du Représentant spécial adjoint, il est proposé de changer les fonctions du poste d'attaché de liaison civile/militaire (P-4), qui est un poste approuvé, pour en faire un poste d'administrateur chargé de la planification de la réinsertion (P-4), les fonctions de liaison étant transférées à la composante militaire et confiées à un officier, et les fonctions de gestion des projets à impact rapide étant confiées au titulaire du poste d'attaché de liaison (P-3) (poste approuvé). L'administrateur chargé de la planification de la réinsertion serait chargé de conseiller le Représentant spécial adjoint sur les questions à long terme relatives à la réinsertion, d'aider le Gouvernement burundais et ses partenaires du développement à mettre au point et à exécuter une stratégie de réinsertion cohérente et économiquement viable à l'intention des ex-combattants démobilisés ayant quitté les forces armées et autres groupes, et d'assurer un appui au Secrétariat exécutif pour la réinsertion des ex-combattants en vue de mettre en place un programme de réinsertion communautaire comportant une formation des ex-combattants et s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie de développement plus vaste visant à faire coïncider les ressources humaines et les domaines clefs du développement et de la croissance à long terme. L'aspect planification de ce poste doit permettre d'assurer le succès du processus de réinsertion, qui présente un caractère essentiel, en aidant le Gouvernement burundais à réinsérer les ex-combattants dans des secteurs de croissance qui contribueront au développement général de l'économie burundaise et favoriseront de la sorte la consolidation du processus de paix sur le long terme. |

b) **Groupe des droits de l'homme**

| *Réalisations escomptées/produits* |
|---|
| **Réalisation escomptée 4.1** : renforcement du respect des droits de l'homme au Burundi, notamment en faveur des groupes vulnérables, des femmes et des enfants et mise en cause accrue des auteurs de violations des droits de l'homme |
| *Produits*<br>• Missions quotidiennes de suivi de la situation en matière de droits de l'homme sur l'ensemble du territoire<br>• Visites hebdomadaires de contrôle dans les cellules de détention et les prisons<br>• 100 visites dans des camps abritant des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées afin d'évaluer la situation en ce qui concerne les droits de l'homme, s'agissant plus particulièrement de la protection des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables<br>• 16 missions d'évaluation de la situation en matière de droits de l'homme dans l'ensemble du pays, l'accent étant mis sur les préoccupations particulières en ce qui concerne la protection des femmes et des enfants |
| *Justification*<br>• **Personnel recruté sur le plan national : création de quatre postes et redéploiement d'un poste**<br>Afin d'assister les spécialistes des droits de l'homme déployés dans les cinq bureaux régionaux, il est proposé de créer quatre postes supplémentaires d'assistant linguistique/chauffeur (agents des services généraux recruté sur le plan national) et de redéployer au Bureau des droits de l'homme un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national depuis le Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général, ce qui ferait en tout cinq postes d'assistant linguistique/chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les titulaires de ces postes assureraient des services d'interprétation, principalement entre le français et les langues locales, afin de faciliter les contacts avec la population locale, les autorités militaires et civiles, les représentants de la société civile et, compte tenu du mauvais état des routes à l'intérieur du pays, ils assureraient également les fonctions de chauffeur. |

c) **Groupe de l'égalité des sexes**

| *Réalisations escomptées/produits* |
|---|
| **Réalisation escomptée 4.1** : renforcement du respect des droits de l'homme au Burundi, en particulier en faveur des groupes vulnérables, des femmes et des enfants et mise en cause accrue des auteurs de violations de droits de l'homme |
| *Produits*<br>• Création, en collaboration avec des organisations féminines nationales et locales et des organisations internationales, d'une équipe spéciale chargée de promouvoir l'égalité des sexes au Burundi en assurant un suivi de l'application des éléments de la constitution ayant trait aux femmes, des résolutions de la Conférence sur la région des Grands Lacs et des dispositions de |

| |
|---|
| la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dont le Burundi est signataire |
| *Justification*<br>• **Personnel recruté sur le plan international : un poste de plus**<br>Après examen de la dotation en effectifs du Groupe de l'égalité des sexes, il est proposé de créer un poste d'agent des services généraux (autres classes) pour aider le chef du Groupe à coordonner l'ensemble des travaux administratifs et logistiques liés au fonctionnement du Bureau (organisation des voyages et des réunions, classement des dossiers et autres tâches administratives). L'effectif du Groupe de l'égalité des sexes, tel qu'approuvé, ne prévoit pas de poste d'assistant administratif [agent des services généraux (autres classes)]<br>• **Personnel recruté sur le plan national : conversion d'un poste**<br>La dotation en effectifs du Groupe de l'égalité des sexes, telle qu'approuvée, prévoit un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Afin de renforcer le Groupe, il est proposé de transformer ce poste en poste de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national<br>L'administrateur (recruté sur le plan national) chargé des questions relatives à l'égalité des sexes aurait pour tâches de conseiller les associations féminines locales, les ONG et les représentants de la société civile, et d'assurer la liaison avec eux, concernant l'application des programmes ayant trait à l'égalité des sexes au Burundi, en veillant tout particulièrement aux besoins des femmes dans les situations d'après conflit, en évaluant les besoins de ces femmes, en définissant des messages et en développant des campagnes d'information dans une optique locale; il devra aussi faciliter les contacts et les échanges d'informations avec les parties prenantes locales sur les questions intéressant l'égalité des sexes. Le titulaire du poste devra connaître la culture, les coutumes et les traditions locales et maîtriser les langues du pays |

**Composante 5 : appui**

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 5.1 Appui efficace et efficient à la mission en matière de logistique, d'administration et de sécurité | 5.1.1 Réduction du délai entre le moment où les demandes de fournitures sont approuvées et celui où les marchés sont conclus : 90 jours au maximum en 2005/06 contre 120 jours en 2004/05, pour 80 % des commandes<br>5.1.2 Réduction de 15 % des accidents de la route : 160 en 2005/06 contre un nombre estimatif de 190 en 2004/05 (95 accidents signalés depuis juin 2004)<br>5.1.3 Contrôle de la consommation de carburants et réduction des écarts à moins de 5 %<br>5.1.4 Protection de la transmission et du stockage des données électroniques et suppression complète des intrusions et de la contamination par des virus |

*Produits*

**Amélioration des services**

- Formation au processus d'achat et au traitement des demandes de fournitures de 25 agents affectés aux achats et meilleure coordination des achats grâce au transfert de personnel au nouveau quartier général intégré de la mission
- Installation d'un système de contrôle et de suivi des déplacements sur 618 véhicules
- Installation d'un système de contrôle de la consommation de carburant sur 618 véhicules
- Installation et entretien d'un système de sécurité informatique à plusieurs niveaux (détection des intrusions, logiciel antivirus, pare-feu (firewall), filtrage des contenus et des adresses (URL), etc.) afin d'améliorer suffisamment la protection et le stockage des données électroniques et de réduire au maximum l'incidence des programmes malveillants et des dénis de service.

**Personnel militaire et de police**

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 5 450 membres des contingents et de 200 observateurs militaires
- Déploiement, relève et rapatriement d'une moyenne de 120 policiers civils
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome pour un effectif moyen de 5 325 membres des contingents
- Approvisionnement en rations et en eau potable et stockage pour un effectif moyen de 5 325 membres des contingents sur 10 bases d'opérations

**Personnel civil**

- Administration d'un nombre moyen de 392 personnes recrutées sur le plan international, 388 personnes recrutées sur le plan national et 168 Volontaires des Nations Unies

**Installations et infrastructure**

- Achèvement des travaux de construction du quartier général intégré de la mission (qui comprendra la Direction exécutive, les bureaux des services organiques, le quartier général de la Force et la Division de l'administration)
- Entretien et réparation des structures permanentes de 38 bases d'opérations
- Utilisation et entretien de 334 groupes électrogènes dans 38 bases d'opérations

**Transports terrestres**

- Entretien et utilisation de 618 véhicules, dont 8 véhicules blindés, sur 5 bases d'opérations

**Transports aériens**

- Entretien et utilisation de 8 hélicoptères (dont 2 hélicoptères armés)

**Transports maritime et fluvial**

- Utilisation et entretien de 6 bateaux de patrouille fluviale

**Transmissions**

- Installation, entretien et exploitation de 10 microstations terriennes couvrant 5 zones d'opérations, d'une station de télécommunication par satellite (7,3 mètres) à Bujumbura et d'un système mobile de télécommunication
- Installation, entretien et exploitation d'un grand central téléphonique et de 10 petits centraux devant desservir 1 500 utilisateurs
- Installation, entretien et exploitation de réseaux radio à très haute fréquence (429) et à haute fréquence (337) (1 332 radios portatives, 25 répéteurs et 52 stations de base)
- Entretien et exploitation d'un studio radiophonique
- Installation, entretien et exploitation de 10 liaisons hertziennes dans l'ensemble du Burundi pouvant éventuellement remplacer les transmissions par microstation terrienne

**Informatique**

- Service et entretien de 44 serveurs, 1 050 ordinateurs de bureau, 334 ordinateurs portables, 952 imprimantes et 40 numériseurs Digital Sender dans 45 bases d'opérations
- Installation et mise en œuvre d'un plan antisinistre
- Formation de 200 observateurs militaires au système de positionnement universel (GPS) et au système d'information géographique (GIS)
- Production et distribution, sur papier et sous forme électronique, de 3 500 cartes GIS
- Installation, maintenance et utilisation d'un réseau local supplémentaire dans le nouveau quartier général de la mission (pour plus de 300 membres du personnel) avec accès à un réseau étendu desservant 2 202 utilisateurs dans plus de 50 bases d'opérations

**Services médicaux**

- Fonctionnement et entretien de 2 hôpitaux de niveau II, d'un dispensaire, de 2 stations de soins avancées et de 6 hôpitaux de niveau I
- Mise en place d'un arrangement de coopération régionale avec la MONUC pour l'évacuation sanitaire aérienne vers Nairobi et Pretoria
- Conclusion d'arrangements contractuels avec un hôpital de niveau III à Nairobi et un hôpital de niveau IV à Pretoria en vue d'assurer des soins au personnel évacué pour raison sanitaire
- Entretien et fonctionnement de deux centres de conseils confidentiels et de dépistage volontaire du VIH/sida destinés à l'ensemble du personnel
- Programme de sensibilisation au VIH à l'intention de tout le personnel, y compris éducation mutuelle dans ce domaine

**Sécurité**

- Élaboration de 350 rapports d'enquête sur des accidents de la route, des vols de biens appartenant à l'ONUB, des cambriolages et des pertes de documents d'identité
- Tenue à jour de cinq plans d'évacuation

| |
|---|
| • Formation de 21 agents de sécurité dans les domaines suivants : manipulation d'armes, situations de prise d'otage, attaques, gestion de catastrophes et gestion de crises dans un aéroport |
| *Facteurs externes* : Les fournisseurs sont en mesure de livrer les biens et services selon les modalités des contrats |

**Division de l'administration**

17. La dotation en effectifs approuvée pour la Division de l'administration a été déterminée en partant du principe que la Division assurerait un appui administratif, logistique et technique au personnel de la Mission (personnel des services organiques, militaires et civils) depuis le quartier général de l'Opération, de façon centralisée. Compte tenu de l'expérience acquise au cours de l'exercice 2004/05 et le personnel de la Mission étant déployé dans 56 bases à travers le pays, la Division de l'administration a révisé son concept d'opérations d'appui et entrepris de revoir sa structure et les fonctions de plusieurs sections administratives et sections de services d'appui intégré afin de mieux répondre aux besoins et de mieux tirer parti des ressources approuvées. Les changements sont les suivants : création de cinq bureaux régionaux; construction d'un quartier général intégré; et mise en place d'une fonction de gestion des installations et regroupement des fonctions de gestion du matériel (changements proposés au sein de la Division).

Tableau 6
**Ressources humaines : composante 5, appui**

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *Personnel civil* | *SGA/SSG* | *D-2/D-1* | *P-5/P-4* | *P-3/P-1* | *Service mobile* | *Services généraux* | *Service de sécurité* | **Total partiel** | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
| **Bureau du Chef de l'administration**[b] | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2004/05 | – | 1 | 2 | 3 | 4 | 4 | – | **14** | 1 | 1 | **16** |
| Postes proposés 2005/06 | – | 1 | 2 | 3 | 6 | 3 | – | **15** | 1 | 1 | **17** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **2** | **(1)** | **–** | **1** | **–** | **–** | **1** |
| **Services administratifs** | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2004/05 | – | – | 8 | 18 | 27 | 10 | – | **63** | 55 | 20 | **138** |
| Postes proposés 2005/06 | – | – | 8 | 17 | 26 | 10 | – | **61** | 52 | 24 | **137** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **(1)** | **(1)** | **–** | **–** | **(2)** | **(3)** | **4** | **(1)** |
| **Services d'appui intégré** | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2004/05 | – | – | 9 | 26 | 78 | 13 | – | **126** | 202 | 71 | **399** |
| Postes proposés 2005/06 | – | – | 9 | 27 | 80 | 14 | – | **130** | 220 | 85 | **435** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **1** | **2** | **1** | **–** | **4** | **18** | **14** | **36** |

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *Personnel civil* | *SGA/SSG* | *D-2/D-1* | *P-5/P-4* | *P-3/P-1* | *Service mobile* | *Services généraux* | *Service de sécurité* | **Total partiel** | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
| **Section de la sécurité** | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2004/05 | – | – | 1 | 6 | 39 | – | 10 | **56** | 16 | – | **72** |
| Postes proposés 2005/06 | – | – | 1 | 7 | 40 | – | 10 | **58** | 19 | – | **77** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **1** | **1** | **–** | **–** | **2** | **3** | **–** | **5** |
| **Total** | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2004/05 | – | 1 | 20 | 53 | 148 | 27 | 10 | **259** | 274 | 92 | **625** |
| Postes proposés 2005/06 | – | 1 | 20 | 54 | 152 | 27 | 10 | **264** | 292 | 110 | **666** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **1** | **4** | **–** | **–** | **5** | **18** | **18** | **41** |

[a] Administrateurs et agents des services généraux.
[b] Cabinet du Chef de l'administration, Groupe des commissions d'enquête, Groupe du budget et fonctionnaires d'administration régionaux.

18. Les changements proposés dans la dotation en effectifs se justifient comme suit :

a) **Bureau du chef de l'administration**

| *Réalisations escomptées/Produits* |
|---|
| **Réalisation escomptée 5.1** : appui efficace et efficient à la mission en matière de logistique, d'administration et de sécurité |
| *Produits*<br>• Tous les produits de la composante Appui |
| *Justification*<br>• **Personnel recruté sur le plan international : un poste en plus**<br>Il est proposé une augmentation nette d'un poste qui résulterait du redéploiement de deux postes d'agent du Service mobile en faveur du Bureau du chef de l'administration et du transfert d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) hors du Bureau, comme expliqué ci-dessous.<br>L'effectif approuvé du Bureau du chef de l'administration comprend trois fonctionnaires d'administration régionaux (Service mobile). L'ONUB étant déployée dans cinq bureaux régionaux, il est proposé d'ajouter deux postes de fonctionnaires d'administration régionaux (Service mobile) au moyen du redéploiement d'un poste du Centre commun d'opérations de soutien logistique et d'un poste de la Section du personnel (Service mobile dans les deux cas). Un poste d'assistant administratif [services généraux (autres classes)] sera redéployé à la Section du personnel afin d'y assurer un appui administratif. |

**Services administratifs**

La diminution nette du nombre de postes (un poste en moins) s'explique par le fait qu'il est proposé de créer un groupe de la gestion des installations (deux agents du Service mobile et deux Volontaires des Nations Unies), de renforcer la Section des services médicaux (quatre Volontaires des Nations Unies et un agent des services généraux recruté sur le plan national) et de transférer le Groupe du contrôle des biens et des stocks (1 P-3, 2 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux (autres classes), 2 Volontaires des Nations Unies et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national) aux Services d'appui intégré, comme expliqué ci-après.

b) **Section des services généraux – Groupe de la gestion des installations**

| *Réalisations escomptées/Produits* |
|---|
| *Produits*<br>• Entretien et réparation des structures permanentes de 38 bases d'opérations<br>• Utilisation et entretien de 334 groupes électrogènes dans 38 bases d'opérations |
| *Justification*<br>• **Personnel recruté sur le plan international : deux postes en plus**<br>• **Volontaires des Nations Unies : deux postes en plus**<br>L'effectif approuvé de la Division de l'Administration ne comportant pas de poste spécialement affecté à la gestion des installations, les fonctions correspondantes sont assurées à titre provisoire et ponctuel par le personnel de la Section des opérations de génie. La création proposée au sein de la Section des services généraux d'un Groupe de la gestion des installations permettrait de répondre à la nécessité d'améliorer les services essentiels assurés au personnel militaire et civil de l'Opération logé au quartier général intégré de la mission (qui devrait être terminé en septembre 2005), dans les cinq bureaux régionaux dans les postes de commandement de bataillon, ainsi que les services qui sont assurés aux membres des contingents logés dans le camp de transit avant la relève. Le Groupe serait dirigé par un administrateur chargé de la gestion des installations (Service mobile) qui relèverait du chef de la Section des services généraux et serait chargé des tâches suivantes : affectation des locaux; gestion, exploitation et entretien de toutes les installations de la mission, y compris des locaux loués et des locaux fournis par le gouvernement; coordination des travaux d'aménagement et de rénovation des bâtiments; services de nettoyage et d'entretien; inspection des biens lors de la reprise ou de la remise des locaux; gestion des déchets, notamment collecte, élimination et recyclage des ordures, des eaux de cuisine et autres eaux usées conformément aux règles de protection de l'environnement. Le Groupe comprendrait également trois assistants à la gestion des installations (un agent du Service mobile et deux Volontaires des Nations Unies). |

c) **Section des services médicaux**

| *Réalisations escomptées/produits* |
|---|
| *Produits*<br>• Fonctionnement et entretien de deux hôpitaux de niveau II, d'un dispensaire, de deux stations de soins avancées et de six hôpitaux de niveau I |
| *Justification*<br>• **Volontaires des Nations Unies : quatre postes de plus**<br>• **Personnel recruté sur le plan national : un poste de plus**<br>L'effectif approuvé pour la Section des services médicaux a été déterminé sur la base des services devant être assurés par l'hôpital de niveau I, propriété de l'ONU, à Bujumbura et trois hôpitaux de niveau I appartenant aux contingents, dans les régions. Compte tenu du déploiement de personnel dans cinq régions dont deux ne sont pas desservies par des installations médicales dépendant des contingents, il est proposé d'ouvrir deux hôpitaux supplémentaires de niveau I dépendant de l'ONU dans les régions de Ngozi et Muyinga, dotés chacun d'un médecin et d'un infirmier (tous deux Volontaires des Nations Unies) et d'un assistant administratif médical (agent des services généraux recruté sur le plan national). Dans chacun, les équipes médicales auraient pour tâche d'assurer des soins de santé primaires, les premiers soins d'urgence et des soins préventifs et d'effectuer les travaux administratifs liés aux examens médicaux périodiques, à l'établissement de certificats médicaux d'aptitude physique et à l'approbation des congés de maladie. |

**Services d'appui intégré**

L'effectif des Services d'appui intégré augmenterait de 36 postes par suite de la création proposée d'une Section de la gestion des biens [1 agent du Service mobile, 1 Volontaire des Nations Unies et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national (nouveaux postes), 1 P-3, 2 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux (autres classes), 2 Volontaires des Nations Unies et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national (postes prélevés sur les Services administratifs)] et du renforcement de la Section des transports (4 agents des services généraux recrutés sur le plan national), de la Section des opérations du génie (2 Volontaires des Nations Unies), de la Section des communications et de l'informatique (8 Volontaires des Nations Unies et 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de la Section des opérations aériennes (1 Volontaire des Nations Unies et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), d'où il faudrait déduire le transfert d'un agent du Service mobile depuis le Centre commun d'opérations de soutien logistique [voir par. 18 i)], comme expliqué ci-dessous.

d) **Section de la gestion des biens – Groupe de la cession des matériels**

Pour mieux gérer les biens de l'Opération, il est proposé de regrouper toutes les fonctions de gestion des biens au sein d'une Section de la gestion des biens qui ferait partie des Services d'appui intégré et qui relèverait du chef de ces services. Pour créer la Section, il est proposé de redéployer 10 postes de la Section des services généraux (4 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 Volontaires des Nations Unies et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national)

qui serviraient à constituer le Groupe du contrôle des biens et des stocks; d'affecter à la Section 10 postes (4 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 6 Volontaires des Nations Unies) approuvés pour le Groupe de vérification du matériel appartenant aux contingents et de créer un Groupe de la cession des matériels (1 agent du Service mobile, 1 Volontaire des Nations Unies et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), ce qui ferait un total de 23 postes pour la Section (9 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 9 Volontaires des Nations Unies, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

| *Réalisations escomptées/produits* |
|---|
| *Produits*<br>• Achèvement des travaux de construction du quartier général intégré de la mission (qui comprendra la Direction exécutive, les bureaux des services organiques, le quartier général de la Force et la Division de l'administration)<br>• Entretien et réparation de structures permanentes dans 38 bases d'opérations<br>• Utilisation et entretien de 334 groupes électrogènes dans 38 bases d'opérations |
| *Justification*<br>• **Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste**<br>• **Volontaires des Nations Unies : création d'un poste**<br>• **Personnel recruté sur le plan national : création d'un poste**<br>La création d'un Groupe de la cession des matériels permettrait à l'Opération de se défaire plus rapidement du matériel et des fournitures excédentaires, obsolètes ou ne pouvant plus être réparés et d'éviter d'accumuler des articles passés par profits et pertes. On éviterait ainsi des frais d'entreposage, de sécurité et de garde, une baisse de la valeur résiduelle des articles à céder et des problèmes éventuels de pollution. Le Groupe serait dirigé par un chef de la cession des actifs (agent du Service mobile) qui serait secondé par un assistant à la cession des actifs (Volontaire des Nations Unies) et un opérateur de dépôt de ferraille (agent des services généraux recruté sur le plan national). |

e) **Section des transports**

| *Réalisations escomptées/produits* |
|---|
| *Produits*<br>• Entretien et utilisation de 618 véhicules, dont 8 véhicules blindés, sur 5 bases d'opérations |
| *Justification*<br>• **Personnel recruté sur le plan national : création de quatre postes**<br>Pour renforcer les services de gestion des véhicules de transport dans les bureaux régionaux supplémentaires, il est proposé de créer quatre postes de technicien/mécanicien automobile (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour déploiement sur le terrain. |

f) **Section des opérations du génie**

| *Réalisations escomptées/produits* |
|---|
| *Produits*<br>• Entretien et réparation de structures permanentes sur 38 bases d'opérations |
| *Justification*<br>• **Volontaires des Nations Unies : création de deux postes**<br>Pour renforcer les services du génie dans les bureaux régionaux supplémentaires, il est proposé de créer deux postes de responsable de projet (Volontaire des Nations Unies) pour déploiement sur le terrain. |

g) **Section des communications et de l'informatique**

| *Réalisations escomptées/produits* |
|---|
| *Produits*<br>**Transmissions**<br>• Installation, entretien et exploitation de 10 microstations terriennes couvrant 5 zones d'opérations, d'une station de télécommunications par satellite (7,3 mètres) à Bujumbura et d'un système mobile de télécommunications<br>• Installation, entretien et exploitation de 10 liaisons hertziennes dans l'ensemble du Burundi pouvant éventuellement remplacer les transmissions par microstation terrienne<br>**Informatique**<br>• Service et entretien de 44 serveurs, 1 050 ordinateurs de bureau, 334 ordinateurs portables, 952 imprimantes et 40 numériseurs Digital Sender dans 45 bases d'opérations<br>• Installation et mise en œuvre d'un plan antisinistre |
| *Justification*<br>• **Volontaires des Nations Unies : création de huit postes**<br>• **Personnel recruté sur le plan national : création de huit postes**<br>L'effectif approuvé pour la Section des communications et de l'informatique a été déterminé sur la base du principe que l'appui technique serait entièrement assuré depuis le quartier général de l'Opération à Bujumbura. Il s'avère à l'usage et compte tenu du déploiement de personnel dans divers bureaux régionaux, que l'Opération aurait besoin d'un appui permanent sur le terrain. Il est donc proposé de créer 4 postes supplémentaires de spécialiste des télécommunications et 4 postes supplémentaires d'informaticien (Volontaire des Nations Unies), soit 8 postes en tout, ainsi que 4 postes supplémentaires d'assistant aux télécommunications et 4 postes supplémentaires d'assistant informaticien (agent des services généraux recruté sur le plan national), soit un total de 8 postes, à déployer sur le terrain. Les titulaires de ces postes assureraient tous les services d'appui informatique et d'appui aux télécommunications dans les bureaux régionaux, veilleraient au fonctionnement de systèmes |

point des systèmes antisinistre et assureraient l'entretien et la réparation d'un matériel fréquemment endommagé du fait de conditions difficiles (foudre, températures élevées et alimentation électrique irrégulière). Les titulaires des postes de Volontaire des Nations Unies seraient également chargés de former sur place du personnel recruté localement.

h) **Section des opérations aériennes**

| *Réalisations escomptées/produits* |
|---|
| *Produits*<br>• Entretien et utilisation de huit hélicoptères (dont deux hélicoptères armés) |
| *Justification*<br>• **Volontaires des Nations Unies : création d'un poste**<br>• **Personnel recruté sur le plan national : création d'un poste**<br>Compte tenu de l'augmentation proposée du parc d'hélicoptères et de la nécessité d'assurer l'exploitation des moyens aériens en toute sécurité, il est proposé de créer un poste supplémentaire d'assistant au contrôle technique (Volontaire des Nations Unies) et un poste de chargé du suivi des vols (agent des services généraux). L'assistant au contrôle technique serait chargé de traiter les données et informations aéronautiques et la documentation connexe, de faire rapport sur l'utilisation des moyens aériens et de coordonner l'appui logistique aux opérations aériennes. Étant donné qu'il faut assurer le suivi des vols quotidiennement de 6 heures du matin à 8 heures du soir, le poste supplémentaire proposé pour cette fonction permettrait à l'Opération de mieux assurer la sécurité des opérations aériennes (l'effectif approuvé ne comporte qu'un poste de chargé du suivi des vols). |

i) **Centre commun d'opérations de soutien logistique**

- **Personnel international : redéploiement d'un poste d'agent du Service mobile vers le Bureau du chef de l'administration (voir par. 18 a) ci-dessus)**

j) **Section de la sécurité**

| *Réalisations escomptées/produits* |
|---|
| *Produits*<br>• Élaboration de 350 rapports d'enquête sur des accidents de la route, des vols de biens appartenant à l'ONU, des cambriolages et des pertes de documents d'identité<br>• Tenue à jour de cinq plans d'évacuation<br>• Formation de 21 agents de sécurité dans les domaines suivants : manipulation d'armes, situations de prise d'otage, attaques, gestion de catastrophe et gestion de crise dans un aéroport |

*Justification*

- **Personnel international : création de deux postes**

  Le superviseur des opérations de protection rapprochée (P-2) serait chargé de coordonner la protection rapprochée du Représentant spécial du Secrétaire général et du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général ainsi que la supervision de l'équipe de protection rapprochée, qui opère dans un environnement politique imprévisible et doit faire face à des menaces potentielles contre les hauts responsables de l'ONUB et les hauts fonctionnaires de l'ONU et autres personnalités en visite.

  L'enquêteur adjoint (agent du Service mobile) assisterait le chef du groupe des enquêtes dans la conduite des activités du groupe en cas de tentative de cambriolage, de vol ou d'attaque et en cas d'accident et il serait chargé de créer une base de données sur les enquêtes.

- **Personnel recruté sur le plan national : création de trois postes**

  Une fois terminée la construction du quartier général intégré de la mission, ces postes seraient affectés à la sécurité du nouveau quartier général afin de la renforcer.

# II. Ressources nécessaires

## A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire couvre la période du 1er juillet au 30 juin.)

| Catégorie de dépenses | Dépenses (2003/04) (1) | Montant alloué (2004/05) (2) | Dépenses prévues (2005/06) (3) | Variation Montant (4) = (3) - (2) | Variation Pourcentage (5) = (4) / (2) |
|---|---|---|---|---|---|
| **Militaires et personnel de police** | | | | | |
| Observateurs militaires | 628,8 | 9 057,2 | 10 052,6 | 995,4 | 11,0 |
| Contingents | 11 026,7 | 129 404,9 | 127 560,1 | (1 844,8) | (1,4) |
| Police civile | 41,3 | 4 835,2 | 6 031,5 | 1 196,3 | 24,7 |
| Unités de police constituées | – | – | – | – | – |
| **Total partiel** | **11 696,8** | **143 297,3** | **143 644,2** | **346,9** | **0,2** |
| **Personnel civil** | | | | | |
| Personnel recruté sur le plan international[a] | 1 303,0 | 41 123,7 | 58 916,1 | 17 792,4 | 43,3 |
| Personnel recruté sur le plan national[b] | 13,6 | 4 305,3 | 8 137,9 | 3 832,6 | 89,0 |
| Volontaires des Nations Unies | – | 5 159,9 | 5 005,1 | (154,8) | (3,0) |
| **Total partiel** | **1 316,6** | **50 588,9** | **72 059,1** | **21 470,2** | **42,4** |
| **Dépenses opérationnelles** | | | | | |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | – | 441,2 | 511,2 | 70,0 | 15,9 |
| Personnel fourni par des gouvernements | – | – | – | – | – |
| Observateurs électoraux civils | – | – | – | – | – |
| Consultants | – | 505,6 | 167,2 | (338,4) | (138,1) |
| Voyages | 611,4 | 1 685,4 | 1 333,0 | (352,4) | (20,9) |
| Installations et infrastructures | 9 259,5 | 66 348,7 | 34 740,8 | (31 607,9) | (47,6) |
| Transports terrestres | 7 113,2 | 16 623,5 | 4 945,1 | (11 678,4) | (70,3) |
| Transports aériens | 16,5 | 13 730,4 | 16 228,7 | 2 498,3 | 18,2 |
| Transports maritimes ou fluviaux | 10,0 | 408,1 | 870,1 | 462,0 | 113,2 |
| Transmissions | 4 502,8 | 18 973,4 | 9 692,3 | (9 281,1) | (48,9) |
| Informatique | 2 197,5 | 5 794,7 | 2 571,6 | (3 223,1) | (55,6) |
| Services médicaux | 492,9 | 3 370,5 | 2 267,2 | (1 103,3) | (32,7) |
| Matériel spécial | 151,4 | 2 303,0 | 2 328,2 | 25,2 | 1,1 |
| Fournitures, services et matériel divers | 2 877,5 | 4 643,7 | 4 296,1 | (347,7) | (7,5) |
| Projets à effet rapide | – | 1 000,0 | 1 000,0 | – | – |
| **Total partiel** | **27 232,7** | **135 828,2** | **80 951,5** | **(54 876,7)** | **(40,4)** |
| **Total brut** | **40 246,1** | **329 714,4** | **296 654,7** | **(33 059,7)** | **(10,0)** |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 115,5 | 5 433,9 | 8 334,8 | 2 900,9 | 53,4 |
| **Total net** | **40 130,6** | **324 280,5** | **288 319,9** | **(35 960,6)** | **(11,1)** |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | – | – | – | – | – |
| **Total** | **40 246,1** | **329 714,4** | **296 654,7** | **(33 059,7)** | **(10,0)** |

[a] Les prévisions pour 2005/06 tiennent compte d'un pourcentage de postes vacants de 5 %, contre 25 % en 2004/05.
[b] Les prévisions pour 2005/06 incluent un pourcentage de postes vacants de 5 %, contre 15 % en 2004/05.

## B. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

19. Sur la base des taux standard, les sommes qu'il faudra rembourser au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006 s'élèvent à 37 891 900 dollars se répartissant comme suit :

| *Catégorie de dépenses* | *Montant estimatif (en milliers de dollars É.-U.)* |
|---|---|
| **Matériel majeur** | |
| **Contingents militaires** | |
| Matériel majeur | 17 912,7 |
| **Soutien logistique autonome** | |
| **Installations et infrastructures** | |
| Restauration (cuisines) | 1 771,5 |
| Matériel de bureau | 1 528,6 |
| Électricité | 1 873,8 |
| Missions secondaires du génie | 1 073,1 |
| Blanchisserie et nettoyage | 1 483,5 |
| Magasins – divers | 2 904,5 |
| **Transmissions** | |
| Transmissions | 5 332,8 |
| **Services médicaux** | |
| Services médicaux | 1 645,0 |
| **Matériel spécial** | |
| Neutralisation des explosifs et munitions | 455,8 |
| Observation | 1 897,1 |
| Identification | 13,5 |
| **Total partiel** | **19 979,2** |
| **Total** | **37 891,9** |

| *Facteurs approuvés pour la Mission* | *Pourcentage* | *Date d'entrée en vigueur* | *Date du dernier examen* |
|---|---|---|---|
| **A. Zone de la Mission** | | | |
| Contraintes du milieu | 1,6 | 28 avril 2004 | |
| Usage opérationnel intensif | 0,8 | 28 avril 2004 | |
| Acte d'hostilité ou abandon forcé | 2,3 | 28 avril 2004 | |
| **B. Pays hôte** | | | |
| Différentiel de transport | 0,75-2,50 | | |

## C. Formation

20. Les montants prévus au titre de la formation pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| *Catégorie de dépenses* | *Dépenses prévues* |
|---|---|
| Consultants | 31,3 |
| Voyages autorisés, formation | 361,3 |
| Honoraires, fournitures et services liés à la formation | 71,3 |
| **Total** | **463,9** |

21. Le programme de formation conçu par l'Opération vise à améliorer les compétences administratives, techniques et en matière d'encadrement à tous les niveaux de la Mission et s'adresse à un total de 308 participants (dont 57 seront formés à l'extérieur de la zone de la mission). Son objectif principal est de renforcer les capacités techniques du personnel de la Mission dans les domaines des finances, du personnel, de l'approvisionnement, de la gestion des biens, de la gestion des approvisionnements, des transmissions et de l'informatique, des opérations aériennes, des transports et de la sécurité, ainsi qu'en matière de prévention des conflits.

## D. Contributions non budgétisées

22. Un accord sur le statut des forces est actuellement en cours de négociation entre le Gouvernement burundais et l'ONUB, qui devrait être conclu à brève échéance. De ce fait, et vu que le montant de la contribution du Gouvernement n'a pas encore été déterminé, on n'a pas prévu de montant au titre des contributions volontaires non budgétisées pour 2005/06.

# III. Analyse des variations[1]

*Explication*

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Observateurs militaires** | 995,4 | 11,0 % |

**• Gestion : déploiement de l'ensemble des observateurs militaires**

23. La variation (995 400 dollars) tient principalement à ce que l'effectif approuvé de 200 observateurs militaires sera entièrement en place au cours de la période considérée, alors que seul son déploiement par étapes avait été pris en compte pour 2004/05. Le montant estimatif des ressources nécessaires tient compte d'un abattement de 3 % au titre du déploiement tardif, appliqué au calcul des dépenses relatives à l'indemnité de subsistance (missions).

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Contingents** | (1 844,8) | (1,4 %) |

**• Gestion : déploiement complet des contingents**

24. La variation (1 844 800 dollars) est imputable aux facteurs suivants : la diminution du montant prévu au titre du transport du matériel appartenant aux

[1] Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

contingents déployés au cours de l'exercice 2004/05 et pour la mise en place des contingents, ainsi que la révision à la baisse du montant estimatif des remboursements aux pays qui fournissent des contingents, d'abord calculé sur la base du projet de mémorandum d'accord, puis de celui qui a été effectivement signé, contrebalancées par le déploiement prévu de la totalité des effectifs militaires autorisés dans le cadre de l'Opération, soit 5 450 personnes, dont 125 officiers d'état-major militaire, alors que seul un déploiement par étapes avait été pris en compte pour 2004/05, ainsi que par le montant prévu au titre de l'indemnité de subsistance (missions) à verser aux officiers d'état-major militaire. Le montant estimatif des ressources nécessaires tient compte d'un abattement de 2 % au titre du déploiement tardif des contingents, appliqué au calcul des dépenses relatives aux contingents.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Police civile** | 1 196,3 | 24,7 % |

- **Gestion : déploiement complet de la police civile**

25. La variation (1 196 300 dollars) est principalement imputable au déploiement prévu de la totalité des effectifs autorisés, à savoir 119 policiers civils, alors que pour 2004/05, seul le déploiement par étapes avait été pris en compte. Le montant estimatif des dépenses relatives aux indemnités de subsistance (missions) a été réduit de 3 % pour tenir compte des retards enregistrés dans le déploiement.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Personnel recruté sur le plan international** | 17 792,4 | 43,3 % |

- **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

26. La variation (17 792 400 dollars) s'explique essentiellement par les facteurs suivants : déploiement de l'ensemble des effectifs du personnel recruté sur le plan international approuvés pour 2004/05 et augmentation proposée des effectifs de la Mission (7 postes), contrebalancés par le rapatriement de 16 membres du personnel affectés à l'assistance électorale après le 1er octobre 2005. Le montant estimatif des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international a été réduit de 5 % pour tenir compte du recrutement tardif (contre 25 % en 2004/05). Étant donné que l'Opération a été établie en juin 2004, ce montant a été calculé en prenant pour référence les barèmes des traitements et des contributions du personnel établis sur la base des dépenses moyennes réelles par catégorie de personnel et par classe en 2003/04 dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix (à l'exclusion de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et des missions établies). Le montant des dépenses communes de personnel, y compris la prime de risque, a été estimé à quelque 84 % du traitement net du personnel recruté sur le plan international.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Personnel recruté sur le plan national** | 3 832,6 | 89,0 % |

- **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

27. Deux raisons expliquent la variation (3 832 600 dollars) : la totalité des effectifs recrutés sur le plan national approuvés pour 2004/05 seront déployés durant la période considérée, et la création de 23 postes supplémentaires a été proposée. En revanche, 74 membres du personnel affecté à l'assistance électorale cesseront leurs fonctions le 1er octobre 2005. Le montant estimatif des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan national a été réduit de 5 % (contre 15 % en 2004/05) pour tenir compte des retards enregistrés dans le recrutement. Il a été calculé sur la base des barèmes des traitements applicables au personnel recruté sur le plan national [agents des services généraux (G-5, échelon 5) et administrateurs (classe B, échelon 4)]. Le montant estimatif des dépenses communes de personnel, y compris la prime de risque, s'élève à quelque 34 % des traitements nets du personnel recruté sur le plan national.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Volontaires des Nations Unies** | (154,8) | (3,0 %) |

**• Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

28. La variation (154 800 dollars) s'explique principalement par le rapatriement de 35 Volontaires des Nations Unies affectés à l'assistance électorale après le 1er octobre 2005, en partie compensé par la création proposée de 26 postes supplémentaires et par l'application au calcul du montant des dépenses relatives aux Volontaires des Nations Unies d'un abattement de 5 % (contre 10 % en 2004/05) au titre des retards enregistrés dans le recrutement.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Personnel temporaire (autre que pour les réunions)** | 70,0 | 15,9 % |

**• Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

29. La variation (70 000 dollars) est due principalement à l'augmentation du nombre (de 46 à 50) et de la durée d'emploi (de 10 à 12 mois) des assistants bilingues engagés pour appuyer les militaires non francophones dans la perspective de leur déploiement complet.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Consultants** | (338,4) | (138,1 %) |

**• Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

30. La variation (338 400 dollars) est due essentiellement à la diminution du nombre de consultants internationaux et nationaux employés, du fait des compétences acquises par l'ONUB en matière d'assistance électorale, de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, de réforme du secteur de la sécurité, des parité des sexes et d'aide humanitaire.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Voyages** | (352,4) | (20,9 %) |

**• Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

31. La variation (352 400 dollars) est principalement due à la diminution du nombre des voyages effectués pour les besoins du service à la suite du réexamen par la mission des programmes de voyages officiels et de voyages au titre de la formation, effectués notamment par des fonctionnaires du Siège de l'Organisation, à New York.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Installations et infrastructures** | (31 607,9) | (47,6 %) |

**• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

32. La variation (31 607 900 dollars) s'explique essentiellement par la diminution des ressources nécessaires à l'acquisition d'installations et d'infrastructures, la passation de marchés à ce titre devant être achevée au cours de l'exercice 2004/05, ainsi que par une diminution notable des besoins en carburants et lubrifiants destinés aux générateurs compte tenu de la consommation enregistrée en 2004/05, en partie compensées par une augmentation des dépenses liées à la construction et à l'entretien en raison de la mise en place de cinq bureaux régionaux (le budget pour 2004/05 ne prévoyait pas de crédits au titre des bureaux régionaux) et d'un état-major intégré à Bujumbura.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Transports terrestres** | (11 678,4) | (70,3 %) |

**• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

33. La variation (11 678 400 dollars) tient principalement à la diminution des crédits alloués à l'acquisition de véhicules, du fait que la totalité des achats aura été réalisée en 2004/05, compensée par les dépenses prévues au titre du remplacement de 15 véhicules qui seront réformés au cours de l'exercice budgétaire considéré.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Transports aériens** | 2 498,3 | 18,2 % |

**• Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

34. La variation (2 498 300 dollars) s'explique principalement par le déploiement de deux hélicoptères légers armés supplémentaires nécessaires pour appuyer six hélicoptères non armés lorsque ceux-ci opèrent en zone hostile sans qu'une protection puisse leur être assurée depuis le sol, ainsi qu'au titre des patrouilles, de la surveillance et de l'évacuation de blessés et de malades.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Transports maritimes et fluviaux** | 462,0 | 113,2 % |

**• Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

35. La variation (462 000 dollars) s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants car ce sont cinq patrouilles portuaires et deux patrouilles frontalières sur le lac Tanganyika qui seront assurées chaque jour en 2005/06, contre seulement deux patrouilles portuaires quotidiennes en 2004/05.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Transmissions** | (9 281,1) | (48,9 %) |

**• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

36. La variation (9 281 100 dollars) s'explique principalement par la diminution des crédits nécessaires pour l'acquisition du matériel de transmissions, qui aura été menée à bien durant l'exercice 2004/05, ainsi que par la diminution des crédits alloués aux communications par réseaux commerciaux, sur la base des dépenses effectives de la Mission.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Informatique** | (3 223,1) | (55,6 %) |

**• Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

37. La variation (3 223 100 dollars) est principalement imputable à la diminution des ressources nécessaires pour l'acquisition du matériel informatique, qui sera menée à son terme au cours de l'exercice 2004/05. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour l'exercice 2005/06 tient compte du remplacement prévu de 38 ordinateurs de bureaux avec leurs écrans, de 109 imprimantes et de 116 articles divers qui seront réformés en raison de leur âge et de leur état.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Services médicaux** | (1 103,3) | (32,7 %) |

**• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

38. La variation (1 103 300 dollars) s'explique principalement par la diminution des ressources nécessaires au soutien autonome des contingents, les prévisions ayant été originellement établies sur la base du projet de mémorandum d'accord et non de celui qui a été signé.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Fournitures, services et matériel divers** | (347,7) | (7,5 %) |

**• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

39. La variation (347 700 dollars) est principalement imputable à la diminution des ressources nécessaires à l'acquisition de matériel divers, notamment de protection, et des frais de transport, en partie compensées par une augmentation des prévisions de dépenses relatives aux uniformes, drapeaux et autocollants, des ressources nécessaires pour les services de détection de mines et de déminage fournis par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et des frais bancaires, sur la base des dépenses effectives de la Mission.

# IV. Rapport sur les dépenses pour la période du 21 avril au 30 juin 2004

40. Dans sa résolution 58/312 du 18 juin 2004, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager, pour la période du 21 avril au 30 juin 2004, des dépenses d'un montant de 49 709 300 dollars aux fins de l'établissement de l'ONUB, y compris le montant de 49 491 200 dollars déjà autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Ce montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

## A. Dépenses pour la période du 21 avril au 30 juin 2004

(En milliers de dollars des États-Unis)

| *Catégorie* | *Dépenses* |
|---|---|
| **Militaires et personnel de police** | |
| Observateurs militaires | 628,8 |
| Contingents | 11 026,7 |
| Police civile | 41,3 |
| Unités de police constituées | – |
| **Total partiel** | **11 696,8** |
| **Personnel civil** | |
| Personnel recruté sur le plan international | 1 303,0 |
| Personnel recruté sur le plan national | 13,6 |
| Volontaires des Nations Unies | – |
| **Total partiel** | **1 316,6** |
| **Dépenses opérationnelles** | |
| Personnel temporaire (autres que pour les réunions) | – |
| Personnel fourni par des gouvernements | – |
| Observateurs électoraux civils | – |
| Consultants | – |
| Voyages | 611,4 |
| Installations et infrastructures | 9 259,5 |
| Transports terrestres | 7 113,2 |
| Transports aériens | 16,5 |
| Transports maritimes ou fluviaux | 10,0 |
| Transmissions | 4 502,8 |
| Informatique | 2 197,5 |
| Services médicaux | 492,9 |
| Matériel spécial | 151,4 |

| *Catégorie* | *Dépenses* |
|---|---|
| Fournitures, services et matériel divers | 2 877,5 |
| Projets à effet rapide | – |
| **Total partiel** | **27 232,7** |
| **Total brut** | **40 246,1** |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 115,5 |
| **Total net** | **40 130,6** |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | – |
| **Total** | **40 246,1** |

## B. Analyse des dépenses[2]

| | *Dépenses* |
|---|---|
| **Observateurs militaires** | 628,8 |

41. Les dépenses de 628 800 dollars correspondent au versement d'une indemnité de subsistance (missions) et d'une indemnité d'habillement aux observateurs militaires, ainsi qu'aux frais de voyage liés à la mise en place de 61 observateurs militaires.

| | *Dépenses* |
|---|---|
| **Contingents** | 11 026,7 |

42. Le montant de 11 026 700 dollars correspond au remboursement des dépenses afférentes aux contingents et au matériel leur appartenant, au coût du soutien logistique au personnel militaire transféré depuis la Mission africaine au Burundi et au personnel supplémentaire déployé à l'ONUB, soit un total de 2 442 militaires au 30 juin 2004.

| | *Dépenses* |
|---|---|
| **Police civile** | 41,3 |

43. Le montant de 41 300 dollars correspond au versement des indemnités de subsistance (missions) et des frais de voyage en relation avec le déploiement des membres de la police civile.

| | *Dépenses* |
|---|---|
| **Personnel recruté sur le plan international** | 1 303,0 |

44. Le montant de 1 303 000 dollars correspond aux dépenses afférentes aux 87 membres du personnel recrutés sur le plan international et aux frais de rapatriement des membres du personnel de l'ONUB ayant cessé leurs fonctions.

[2] Le montant des dépenses est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

| | *Dépenses* |
|---|---|
| **Personnel recruté sur le plan national** | 13,6 |

45. Le montant de 13 600 dollars représente les dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan national (34 membres) et les versements effectués au titre de la cessation de service des anciens membres de ce personnel.

| | *Dépenses* |
|---|---|
| **Voyages** | 611,4 |

46. Le montant de 611 400 dollars a servi à financer la formation du personnel militaire à Nairobi et à Maputo préalablement à son déploiement, les frais de voyage de l'équipe d'évaluation du Département des opérations de maintien de la paix lorsqu'elle est venue aider à la planification et à l'établissement de l'ONUB, les frais de voyage de l'équipe de soutien logistique venue du Siège de l'Organisation à New York pour apporter son concours à la mise en route de l'Opération, ainsi que les voyages officiels du Représentant spécial du Secrétaire général en relation avec les sommets régionaux consacrés au Burundi.

| | *Dépenses* |
|---|---|
| **Installations et infrastructures** | 9 259,5 |

47. Le montant de 9 259 500 dollars correspond aux frais d'acquisition d'installations préfabriquées, de 200 réfrigérateurs, de 157 générateurs, d'un système de purification d'eau, de 7 189 articles de mobilier de bureau, de 539 casques balistiques, de 395 gilets pare-éclats, et aux dépenses afférentes aux services de distribution, aux matériaux de construction, aux produits et aux services d'entretien pendant la phase de démarrage de l'Opération.

| | *Dépenses* |
|---|---|
| **Transports terrestres** | 7 113,2 |

48. Le montant de 7 113 200 dollars a servi principalement à financer l'acquisition de 9 autobus, de 15 chariots élévateurs, de 283 véhicules à quatre roues motrices et de 4 camions, ainsi que le fonctionnement et l'entretien du parc de véhicules de la mission pendant la période considérée.

| | *Dépenses* |
|---|---|
| **Transports aériens** | 16,5 |

49. Le montant de 16 500 dollars représente les frais de location d'hélicoptère et le coût des carburants y afférent.

| | *Dépenses* |
|---|---|
| **Transports maritimes ou fluviaux** | 10,0 |

50. Le montant de 10 000 dollars représente le coût des carburants et des lubrifiants nécessaires au fonctionnement de l'unité maritime.

| | *Dépenses* |
|---|---|
| **Transmissions** | 4 502,8 |

51. Le montant de 4 502 800 dollars a permis de financer l'acquisition de 526 radios VHF/UHF et de 223 radios mobiles HF, de 38 articles de matériel satellite, de 5 centraux téléphoniques et de 1 studio de radiodiffusion, et inclut les dépenses afférentes à 6 membres du personnel d'appui aux transmissions sous contrat pendant la mise en place du réseau de transmissions de la mission.

| | *Dépenses* |
|---|---|
| **Informatique** | 2 197,5 |

52. Le montant de 2 197 500 dollars a permis de financer l'acquisition de 562 ordinateurs de bureau avec leurs écrans, de 150 ordinateurs portables, de 13 serveurs, avec baies de serveur, et de 373 articles de matériel pour réseau et unités d'alimentation ininterruptible, et il inclut le coût d'un kit d'installation de SIG, ainsi que les frais d'acquisition de licence pour le système SUN.

| | *Dépenses* |
|---|---|
| **Services médicaux** | 492,9 |

53. Le montant de 492 900 dollars correspond au coût de l'acquisition du matériel nécessaire pour l'installation d'une infirmerie et d'un laboratoire destinés à être utilisés par l'ONUB, d'un module destiné à assurer la protection contre les risques environnementaux et liés au travail, de médicaments et de produit consommables médicaux, ainsi que les montants correspondant au remboursement des dépenses engagées par les pays fournisseurs de contingents au titre des dépenses afférentes au soutien autonome.

| | *Dépenses* |
|---|---|
| **Matériel spécial** | 151,4 |

54. Le montant de 151 400 dollars correspond à des remboursements adressés aux pays qui fournissent des contingents au titre des dépenses afférentes au soutien autonome.

| | *Dépenses* |
|---|---|
| **Fournitures, services et matériel divers** | 2 877,5 |

55. Le montant de 2 877 500 dollars a couvert les frais de transports aérien et maritime du matériel appartenant à l'ONU jusqu'à la zone de la mission, le coût de

l'acquisition de 1 900 gilets et plaques pare-balles, de 39 000 pièces d'uniforme à l'effigie des Nations Unies, les frais afférents aux services de détection de mines et de déminage assurés par l'UNOPS, les frais bancaires, ainsi que les frais et l'approvisionnement afférents à la formation d'officiers d'état-major à Nairobi préalablement à leur déploiement.

# V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

**56. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi portent sur les points suivants :**

**a) L'ouverture d'un crédit de 49 709 300 dollars déjà autorisé par l'Assemblée aux termes de sa résolution 58/312 du 18 juin 2004 pour l'établissement de l'Opération pour la période du 21 avril au 30 juin 2004;**

**b) L'ouverture d'un crédit de 296 654 700 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pour la période du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006;**

**c) La mise en recouvrement du montant mentionné à l'alinéa b) ci-dessus, à raison de 24 721 225 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de l'Opération;**

**d) L'affectation du solde inutilisé de 9 463 200 dollars pour la période du 21 avril au 30 juin 2005;**

**e) L'affectation des intérêts créditeurs pour la période ayant pris fin le 30 juin 2004, d'un montant de 7 000 dollars.**

# VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

| *Demande/recommandation* | *Mesures prises* |
|---|---|
| (A/59/412) | |
| 1. Recommandations concernant les postes : | |
| a) Au bureau du Représentant spécial : i) le poste de directeur proposé devrait être classé à P-5 plutôt qu'à D-1; ii) le Comité ne considère pas qu'un poste de spécialiste des affaires politiques (P-4) se justifie, étant donné la proximité entre le Bureau des affaires politiques et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général; iii) le Comité ne voit pas non plus la nécessité d'un poste de fonctionnaire du Protocole (P-3) dont les fonctions devraient être absorbées par d'autres fonctionnaires du Bureau; | Conformément au paragraphe 9 de la résolution 59/15 de l'Assemblée générale, le présent rapport comprend la nouvelle justification de la nécessité des postes ci-après au titre de la Direction exécutive et de l'administration et des composantes pertinentes de l'Opération : Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (coordination des affaires humanitaires et de l'aide au développement); Chef du Bureau de la communication et de l'information; Directeur du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général; Conseiller juridique principal; Spécialiste des questions politiques au Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général; Porte-parole; Spécialiste des questions politiques au Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général; Assistant spécial du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général; Fonctionnaire du Protocole au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général; Assistant administratif au Bureau du Représentant spécial adjoint au Principal du Secrétaire général. |
| b) Au Bureau du Représentant spécial adjoint principal chargé de la gouvernance et de la stabilisation : le Comité a insisté sur la nécessité d'éviter la fragmentation, de définir clairement la structure hiérarchique et de prévenir la tendance au surclassement des postes et il a recommandé qu'un poste P-4 (spécialiste des affaires politiques) et un poste d'agent des Services généraux recruté sur le plan international (assistant administratif) soient supprimés pour éviter les chevauchements d'activité; | |
| c) Au Bureau du Représentant spécial adjoint chargé de la coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement : i) le poste de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général devrait être classé à D-2; ii) un poste P-4 devrait être supprimé pour éviter les chevauchements en ce qui concerne les fonctions de coordination et de liaison; | |
| d) Les chefs du Bureau du Conseiller juridique et du Bureau de la communication et de l'information devraient occuper des postes de la classe P-5 et non D-1, étant donné l'appui que le Siège est en mesure de fournir. Dans les deux cas, les postes D-1 devraient donc être remplacés par des postes P-5. Le Chef du | |

| *Demande/recommandation* | *Mesures prises* |
|---|---|
| Bureau de la communication et de l'information pourrait aussi faire office de porte-parole (par. 21). | |
| 2. Le Comité espère que l'Opération signera l'accord sur le statut des forces dans des conditions favorables à l'ONUB, qui devrait, entre autres, permettre de réduire les frais de location. Le prochain projet de budget devrait contenir des informations à ce sujet (par. 23). | Un accord sur le statut des forces entre le Gouvernement burundais et l'ONUB est en cours de négociations et devrait être conclu à brève échéance. |
| 3. Compte tenu des différentes méthodes utilisées pour calculer le montant des dépenses au titre des pièces de rechange pour les véhicules utilisés dans le cadre des opérations de maintien de la paix, le Comité prie le Secrétaire général de toutes les examiner et d'appliquer celle qui permettra de calculer ce montant de la manière la plus précise (par. 25). | Le montant des dépenses au titre des pièces de rechange pour les véhicules utilisés dans le cadre des opérations de maintien de la paix dépend dans une large mesure du type, de l'âge et de l'état des véhicules dont dispose chaque mission. À l'ONUB, les crédits demandés pour 2005/06 sont conformes aux taux fixés dans le manuel des coûts standard par véhicule/mois pour les véhicules de moins d'un an, à savoir : véhicules particuliers légers : 50 dollars; véhicules moyens et lourds : 100 dollars; véhicules blindés : 200 dollars; remorques : 40 dollars; accessoires : 20 dollars. |
| 4. Le Comité consultatif demande que la livraison des véhicules et du matériel appartenant à l'ONU soit accélérée et que, dans l'intervalle, l'Opération revoie les dispositions qu'elle a prises pour louer des véhicules afin de réduire les frais y afférents. Les conclusions de cet examen devraient être présentées dans le prochain projet de budget. | Au 28 février 2005, l'Opération avait pris livraison de 79 % des véhicules dont l'achat avait été inscrit aux budgets des exercices 2003/04 et 2004/05. À la même date, les dépenses afférentes à la location des véhicules s'élevaient à 188 361 dollars, soit 54 % du montant approuvé pour 2004/05, à savoir 350 000 dollars. |
| 5. Le Comité recommande que les demandes de ressources pour les transmissions, l'informatique et les installations et infrastructures soient assorties d'un calendrier indiquant les délais prévus pour l'achèvement des projets, et que l'état d'avancement de ces projets soit indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget (par. 27). | Recommandations appliquées. Les crédits demandés pour 2005/06 sont assortis de calendriers indiquant les délais prévus pour l'achèvement des projets d'ici au 30 juin 2006. |
| 6. Le Comité note que si certaines missions inscrivent un montant global à leur budget pour les réceptions officielles, d'autres, dont l'ONUB, prévoient un montant mensuel. Le Comité consultatif n'est pas convaincu que cette dernière méthode soit justifiée, considérant que les dépenses engagées à ce titre ne sont pas | Sur la base des recommandations du Comité consultatif, le budget proposé pour 2005/06 prévoit un montant de 12 000 dollars pour les dépenses de représentation et un autre de 12 000 dollars pour les réceptions officielles. |

| *Demande/recommandation* | *Mesures prises* |
|---|---|
| réparties de manière régulière sur l'année; ce montant ne devrait pas être considéré comme une indemnité de représentation. Le Comité prie le Secrétariat d'examiner la question et de proposer une présentation uniforme des frais de représentation, qui soit fondée sur une politique cohérente et transparente. Le Comité estime par ailleurs que les ressources prévues pour les réceptions officielles à l'ONUB sont trop élevées et recommande une réduction de 12 000 dollars à ce titre (par. 28). | |

# Annexe

## Organigrammes

### A. Services organiques

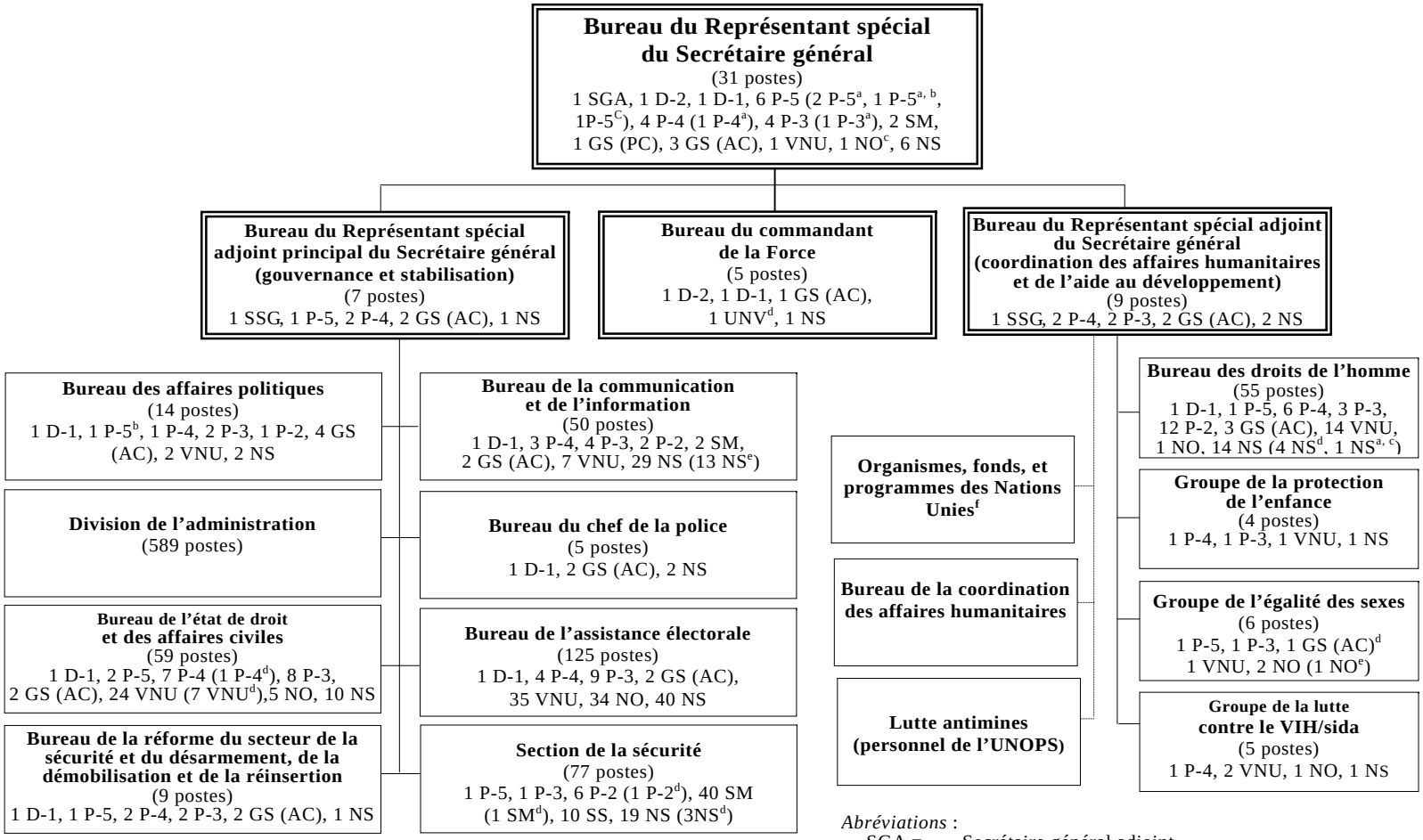


[a] Poste(s) redéployé(s).
[b] Poste reclassé.
[c] Poste déclassé.
[d] Nouveau(x) poste(s).
[e] Poste(s) transformé(s).
[f] FAO, OIT, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, PNUD, UNESCO, FNUAP, HCR, UNICEF, ONUDI, PAM, OMS et Banque mondiale.

*Abréviations* :
SGA = Secrétaire général adjoint
SSG = Sous-Secrétaire général
SM = agent du Service mobile
GS (PC) = agents des services généraux (1re classe)
GS (AC) = agents des services généraux (autres classes)
VNU = Volontaire des Nations Unies
NO = administrateur recruté sur le plan national
NS = agent des services généraux recruté sur le plan national
SS = agent du Service de sécurité

## B. Bureaux administratifs

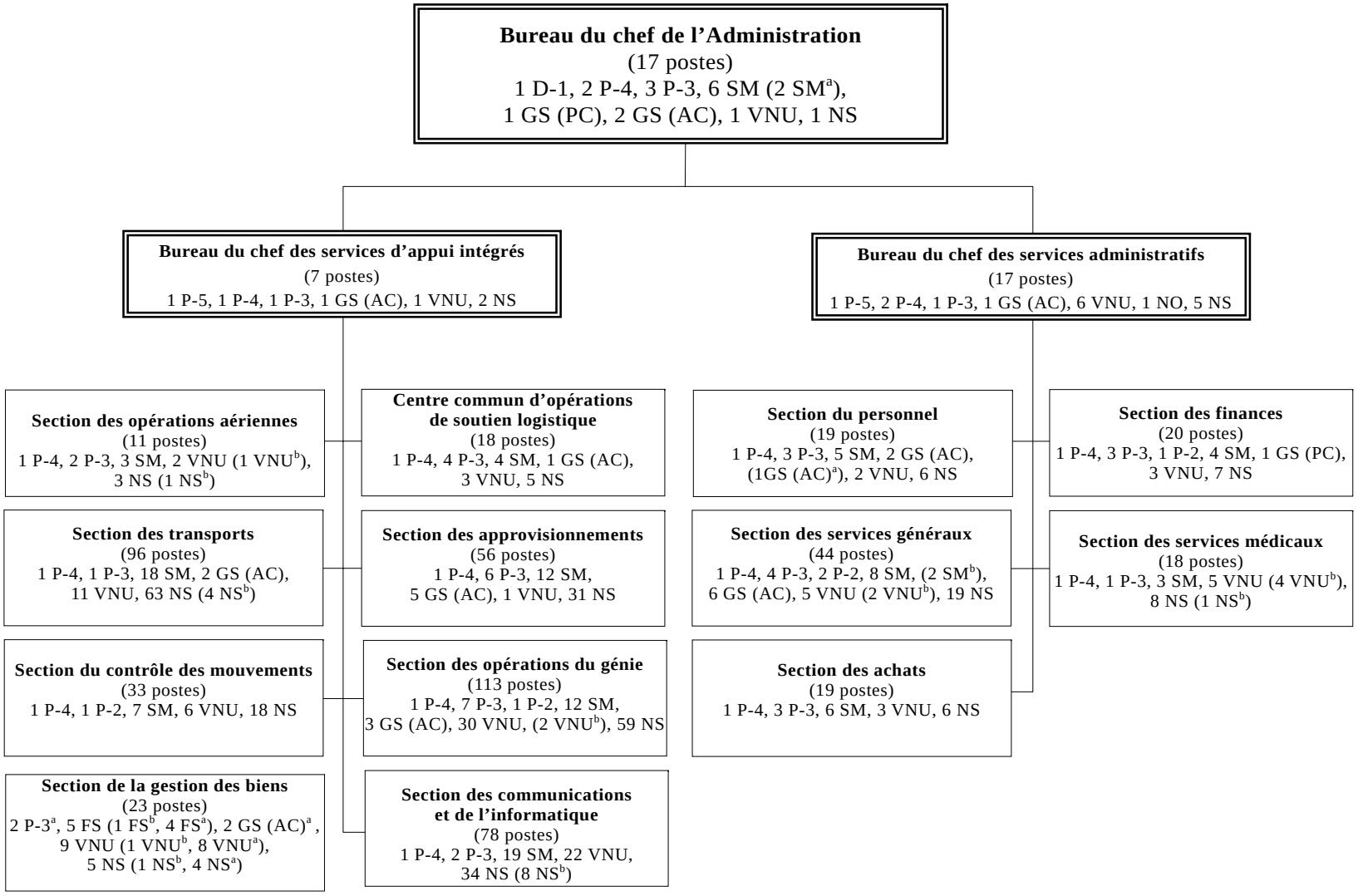


*Abréviations* : SM = agent du Service mobile; GS (PC) = agents des services généraux (1re classe); GS (AC) = agents des services généraux (autres classes); VNU = Volontaire des Nations Unies; NO = administrateur recruté sur le plan national; NS = agent local (services généraux); SS = agent du Service de sécurité.

[a] Poste(s) redéployé(s).

[b] Nouveau(x) poste(s).

## C. Composante militaire

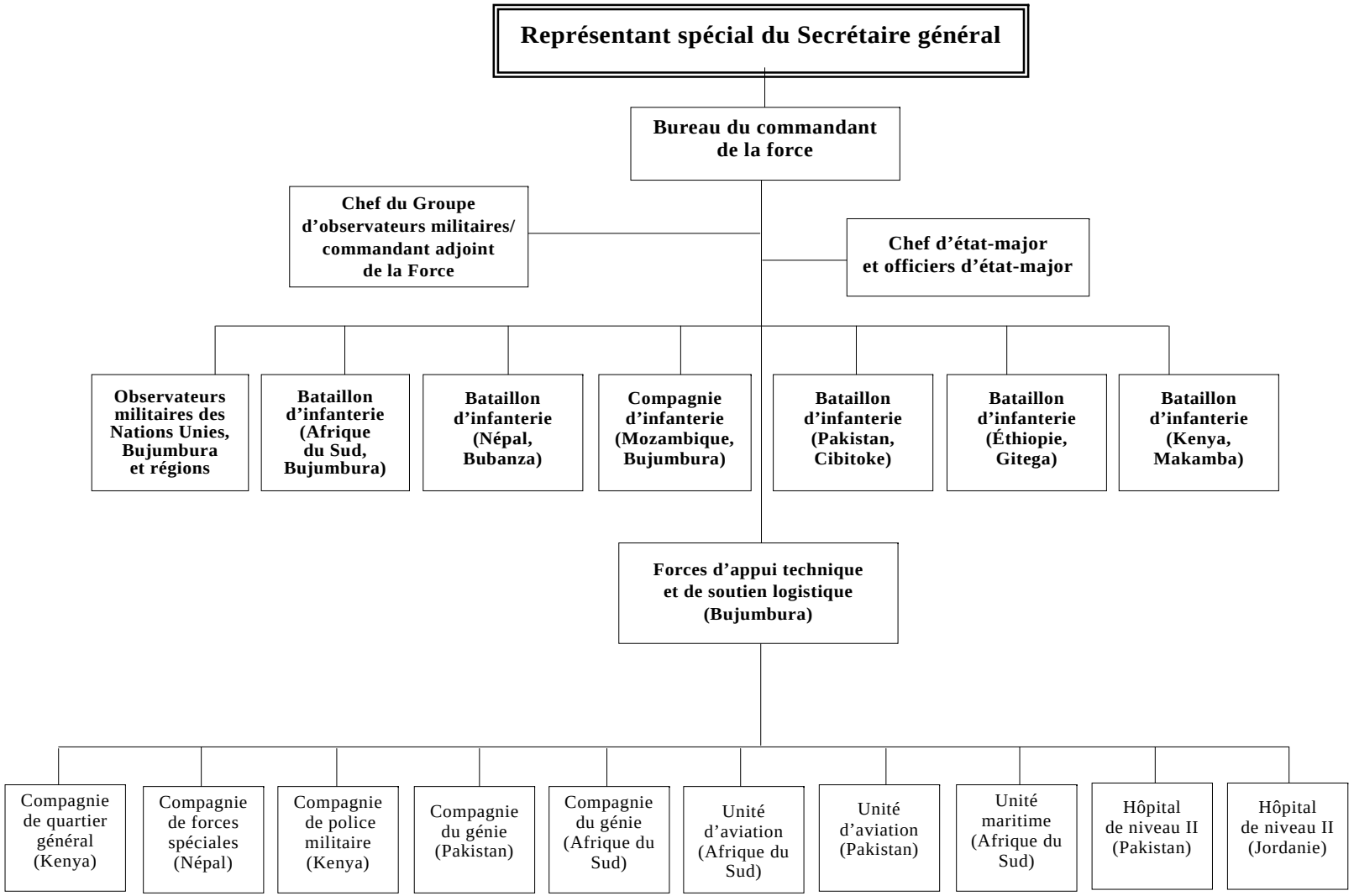

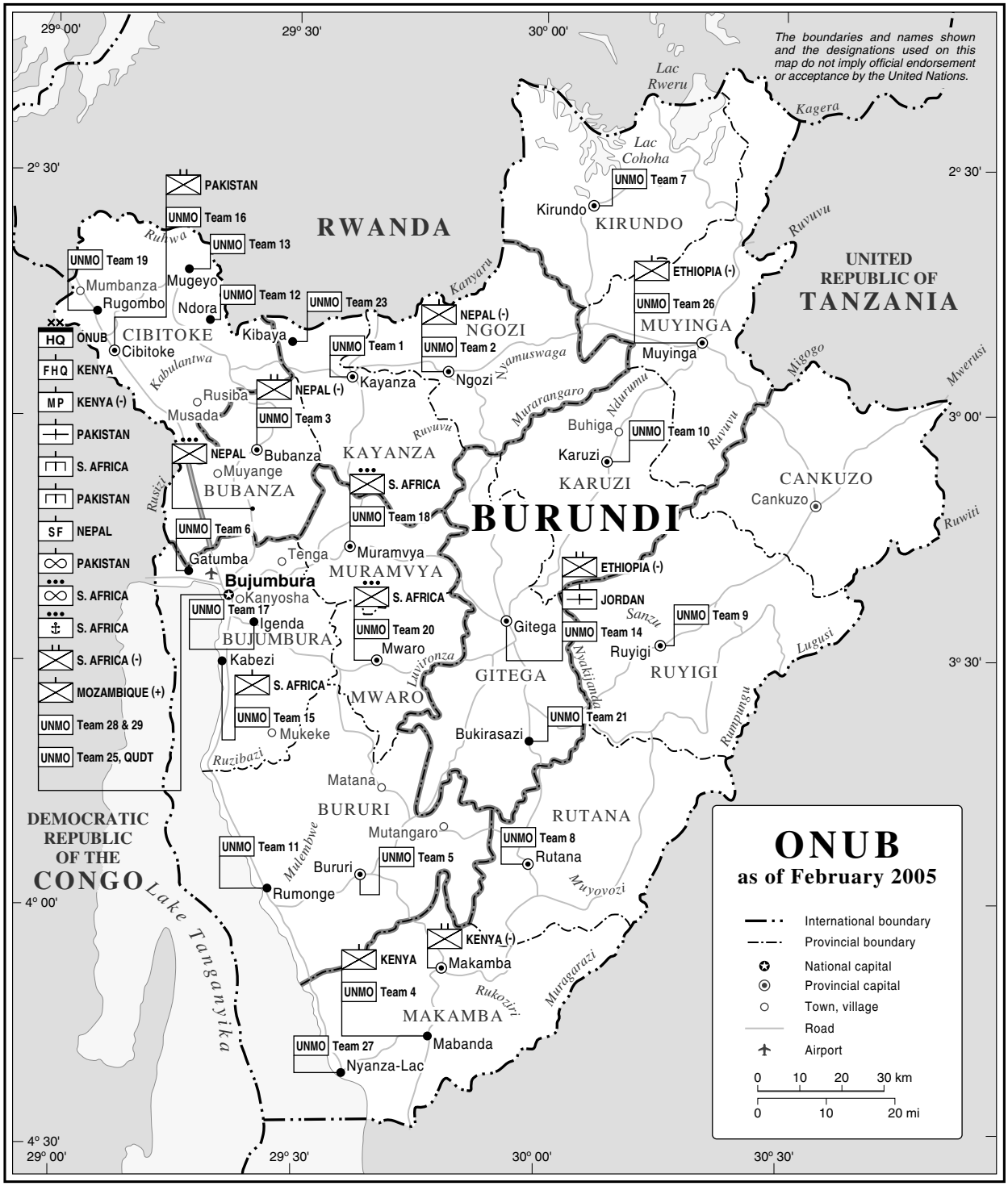


Map No. 4222 Rev. 3 UNITED NATIONS
February 2005

Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section